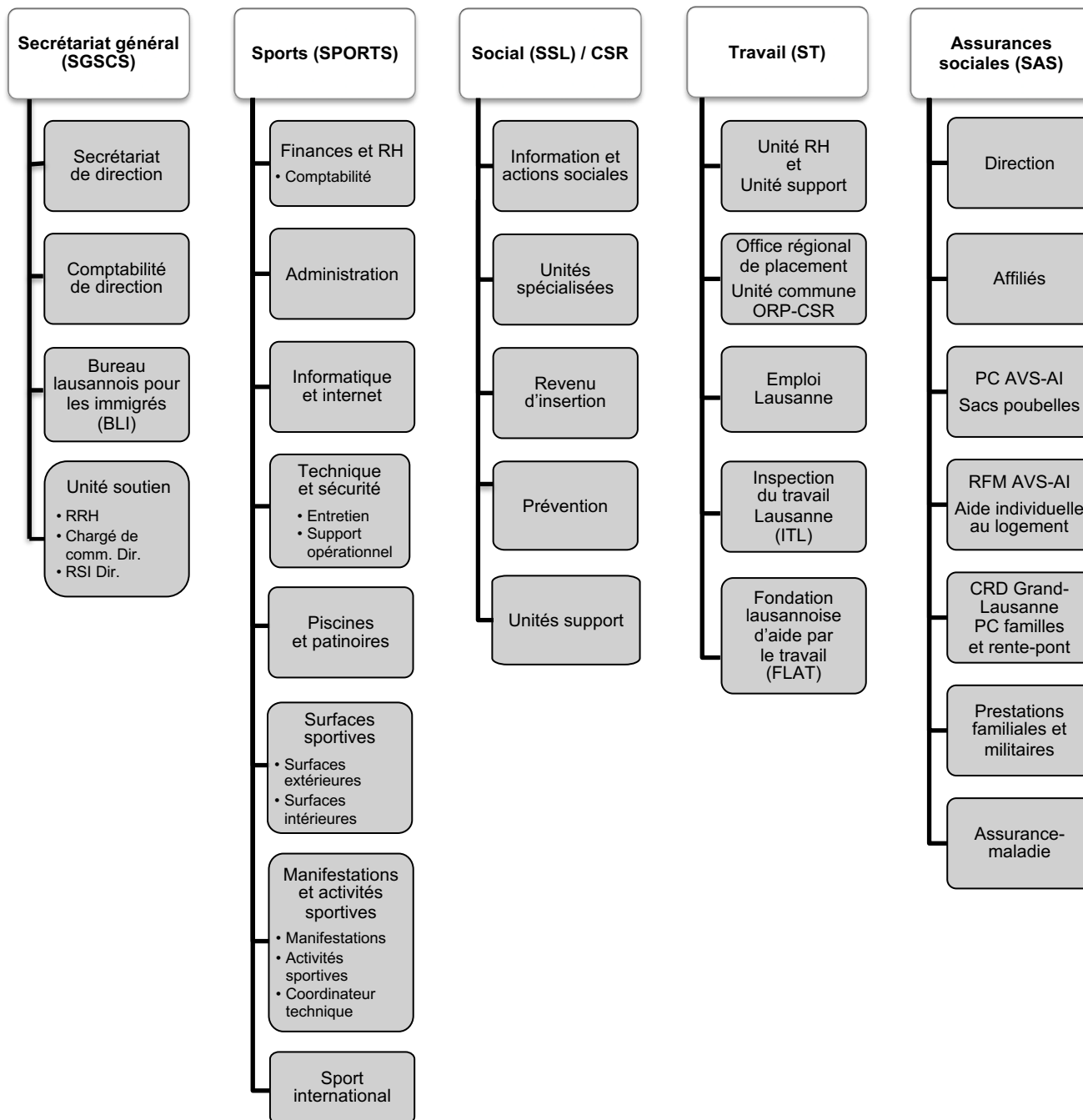


Direction des sports et de la cohésion sociale

Directeur



Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS)

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SGSCS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Secrétariat général

- assurer la coordination de la Direction ainsi que le suivi des décisions
- préparer et suivre les affaires du Conseil communal et de la Municipalité au sein de la Direction
- assurer un appui au directeur spontanément et à sa demande
- assurer le secrétariat du Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération
- assurer un service de secrétariat au directeur
- assurer le suivi administratif du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Unité soutien

- support à la direction en matière RH
- support à la direction en matière informatique
- support à la direction en matière de communication

Comptabilité

- établissement pour l'ensemble de la Direction, en collaboration avec les services, du budget de fonctionnement, du plan des investissements et du bouclage des comptes
- contrôle et traitement des écritures (fournisseurs / débiteurs) dans le logiciel comptable en lien avec les comptes de fonctionnement, d'investissement et de bilan
- contrôle et traitement en collaboration avec l'unité des différents travaux comptables en lien avec la sous-location de logements sociaux
- gestion comptable du personnel de la direction
- établissement des décomptes TVA
- contrôle budgétaire, application des règles administratives et comptables
- conseil aux services et renseignements aux clients

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

- être le pôle de compétence communal en matière d'intégration et de prévention du racisme tant pour le public que pour les interlocuteurs institutionnels sur les plans communal, cantonal et fédéral
- contribuer à la définition de la politique communale en matière d'intégration des étrangères et étrangers
- conseiller le public sur les questions liées à la migration dans le but de servir de relais dans le réseau socio-administratif lausannois et vaudois
- soutenir les associations en matière de gestion de projets, par la mise sur pied de formations spécifiques et par le biais de soutiens financiers
- assurer une permanence de conseil et d'information en matière de racisme pour les incidents ayant eu lieu sur le territoire communal
- assurer la primo-information aux migrants arrivant sur le territoire communal

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Comptabilité SCS	4.80	4.80	4.80	4.80
Direction SCS	2.80	2.80	5.00	4.50
Intégration	6.60	5.75	6.60	4.85
Total service	14.20	13.35	16.40	14.15

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018
Unité administrative	
Total service	+ 2.20

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Comptabilité SCS	5	4.80	5	4.80
Direction SCS	3	2.80	5	4.50
Intégration	9	5.75	7	4.85
Total service	17	13.35	17	14.15

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n		n	
Direction SCS	0		0	
Total service	0		0	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	3	5
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	1	1
Total service	4	6

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	1
Démission	1
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	3

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Dès le 1^{er} janvier 2018, le Secrétariat général (SG) de la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) a bénéficié du transfert, en provenance du SG de la Direction de la culture et du développement urbain (CD), d'un poste de 0.5 ept de chargé-e de communication. Le titulaire du poste occupe également un poste similaire de 0.5 ept auprès du SG de la Direction des finances et de la mobilité (FIM). Ce transfert vise à fournir au directeur et aux services de la direction un appui direct en matière de communication. De cette première année, il ressort que ce transfert est profitable, tant au directeur qu'aux services de la direction.

Le 1^{er} mars 2018, le SG SCS a été étoffé d'un poste de 0.9 ept de responsable des systèmes d'information de direction (RSI dir.). La création de ce poste, entièrement compensée par le transfert d'ept divers en provenance des différents services de la direction, fait suite à l'initiation d'un projet pilote du Service d'organisation et d'informatique (SOI) dans les Directions du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA) et SCS. Ce projet vise à mettre en place un processus de priorisation des initiatives informatiques, à l'aide d'une classification de la valeur ajoutée des projets présentés par tous les services de l'administration communale, et d'allouer les moyens financiers aux projets retenus. Le RSI de direction a également la charge, dans le cadre de ce projet, d'établir les schémas directeurs des systèmes d'information des services et de conseiller le directeur en la matière.

Le 1^{er} septembre 2018, un nouveau poste de responsable RH de direction, à 0.8 ept, a été créé. Sa mise sur pied répond à la volonté de la Municipalité de restructurer le réseau RH et de doter les directions d'un appui pour la gestion des dossiers délicats ou complexes. La titulaire du poste a également gardé la charge de la gestion des ressources humaines du Service des assurances sociales, de même que du Secrétariat général, dont elle a assuré l'intérim du 1^{er} février 2017 au 31 août 2018.

Le secrétaire général a participé à sept séances du groupe de travail (GT) des affaires municipales réunissant, une fois par mois, les secrétaires généraux, le secrétaire municipal, le chef du Service du personnel, le chef du Service d'organisa-

tion informatique et le chef du Service des finances. Ce GT a pour but de coordonner le travail au sein de l'administration communale en ce qui concerne les affaires transverses.

Le secrétaire général a reçu en janvier 2018, avec les responsables des unités manifestations des Services de la culture et des sports, un mandat de la Municipalité pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ). Ce mandat confie aux intéressés l'organisation d'une manifestation populaire, interculturelle et gratuite, afin d'animer la ville durant les JOJ au moyen d'activités mettant en valeur le sport, la culture et la jeunesse.

Le secrétariat général et la Direction SCS ont déploré le décès, le 15 juin 2018, de Mme Gabriella Amarelle, déléguée à l'intégration. Depuis cette date et jusqu'à la fin de l'année, le secrétaire général a assumé, *ad interim*, la direction du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Au courant de l'automne 2018, le poste a été mis au concours. La Municipalité a engagé le nouveau «délégué à l'intégration de la Ville de Lausanne» et chef du BLI, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Enfin, le SG ainsi que la Direction SCS ont déménagé en décembre de Chauderon 9, niveau E1, à Chauderon 7, 5^e étage. Ce déménagement a été sollicité par le Service du logement et des gérances qui désirait regrouper ses collaboratrices et ses collaborateurs.

BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS (BLI)

Nouvelle publication : préparation a la retraite

En 2018, le BLI a publié la brochure *Préparez votre retraite en Suisse ou à l'étranger*. Cette publication, en sept langues, est destinée avant tout aux personnes migrantes, dans le but de leur rendre accessible le système helvétique de retraites. Distribuée principalement lors des deux ateliers annuels de préparation à la retraite organisés par le BLI, cette brochure présente le système des «trois piliers», avec de nombreux exemples pratiques, ainsi que des indications en cas d'un éventuel départ définitif de la Suisse. Un descriptif des prestations pour les aînés, une liste d'adresses utiles et un glossaire y figurent également.

Journée des migrants : rôle des associations et hommage à Gabriela Amarelle

Le 18 décembre, lors de la Journée internationale des migrant-e-s, le BLI invite les associations de migrants à partager un moment convivial. En 2018, le BLI a souhaité présenter l'étude réalisée sur mandat par l'Université de Genève, dont l'objectif est de mieux connaître le profil des associations lausannoises actives dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme à Lausanne.

La rencontre a également été l'occasion de rendre un dernier hommage à la déléguée à l'intégration décédée subitement en juin 2018. Trois membres d'associations et le conseiller municipal en charge de la cohésion sociale ont témoigné de leur relation avec Mme Gabriella Amarelle et ont ainsi, remercié son immense implication dans le travail de l'intégration et la prévention du racisme pour la Ville de Lausanne.

SERVICE DES SPORTS (SPORTS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Administration

- conception et mise en œuvre de la politique municipale en matière de sport
- direction et administration du service
- soutien financier aux associations et clubs sportifs lausannois
- administration du personnel du service
- comptabilité du service

Informatique et Internet

- support informatique en faveur du service
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des pages Intranet du service
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des sites Internet du service
- élaboration, direction et suivi de projets informatiques en faveur du service
- élaboration, direction et suivi de projets graphiques en faveur du service
- promotion de projets spéciaux

Manifestations et activités sportives

- encouragement, soutien, réalisation et développement de l'organisation de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale
- promotion du sport et des activités physiques auprès de la population, sans distinction d'âge ou de sexe
- promotion du sport et des activités physiques auprès du personnel de l'administration communale

Piscines et patinoires

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des piscines de Bellerive-Plage, Mon-Repos (couverte), Montchoisi et de quartier
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des patinoires de Montchoisi et de la Pontaise

Sport international

- valorisation de Lausanne comme capitale olympique et capitale administrative du sport mondial
- accueil et suivi des fédérations internationales sportives ou liées au sport établies à Lausanne
- coordination avec les partenaires institutionnels (Confédération et Canton de Vaud)

Surfaces sportives

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration de l'ensemble des surfaces sportives extérieures de la Ville de Lausanne (plus de 42 terrains permettant la pratique du football, du rugby, du football américain, du baseball, etc.)
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des surfaces sportives intérieures (hors salles de gymnastique gérées par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et quartiers), en particulier les centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin, ainsi que le Centre de tir sportif de Vernand

Unité technique

- étude, réalisation (direction de chantier), entretien et amélioration des installations sportives de la Ville de Lausanne
- participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet « sports » du projet Métamorphose
- montage / démontage et gestion d'équipements en faveur de manifestations sportives ou culturelles
- ouvriers spécialisés

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (SPORTS)	9.05	9.05	9.05	8.15
Manif. et activités sportives	7.40	7.40	8.00	8.00
Piscines et patinoires	28.46	27.86	28.46	27.31
Sport international	2.30	2.30	1.70	1.70
Surfaces sportives	24.65	23.65	25.65	23.80
Unité technique	18.00	18.00	17.00	17.00
Total service	89.86	88.26	89.86	85.96

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018
Unité administrative	
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Administration (SPORTS)	10	9.05	9	8.15
Manif. et activités sportives	8	7.40	9	8.00
Piscines et patinoires	32	27.86	32	27.31
Sport international	3	2.30	2	1.70
Surfaces sportives	24	23.65	24	23.80
Unité technique	18	18.00	17	17.00
Total service	95	88.26	93	85.96

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales.

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017	31 décembre 2018
	n	n
Administration (SPORTS)	1	0
Total service	1	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	7	6
	sortant(s)	
	entrant(s)	
Nombre de transfert(s)	0	0
Total service	7	6

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	3
Convention de départ	1
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	1
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	7

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

ADMINISTRATION

Un des événements marquants pour le Service des sports en 2018 aura été la mise en service et l'inauguration du Centre sportif de la Tuilière. Prévu dans le cadre du préavis N° 2015/39, (« Métamorphose. Centre sportif de la Tuilière. Création d'un centre de football et d'athlétisme. Demande de crédit d'ouvrage. ») et pour un montant de CHF 57.45 millions, les travaux devant permettre la réalisation de neuf terrains de football (six synthétiques et trois en gazon naturel renforcé), d'installations pour la pratique de l'athlétisme et d'un bâtiment abritant des vestiaires, des bureaux et une buvette ont été achevés en janvier 2018. Les clubs résidents, ESFC Malley, FC Concordia et FC Racing Club ont pu emménager dès le 5 février. L'ensemble a été inauguré le 28 juin par la Municipalité, en présence de nombreux invités, dont le président du CIO, M. Thomas Bach.

Les intempéries qui ont frappé Lausanne durant la nuit du 11 au 12 juin n'ont pas épargné les installations du Service des sports : terrains de football et courts de tennis rendus impraticables, divers locaux inondés, etc. Les dégâts les plus importants ont concerné Bellerive-Plage (arrachage d'arbres, débordements des bassins, inondations des locaux techniques, en particulier des pompes d'alimentation) et ont provoqué la fermeture de la piscine durant cinq jours. Toutefois, les excellentes conditions atmosphériques des mois de juillet et d'août ont permis de terminer la saison avec un niveau de fréquentation parmi les meilleurs de ces vingt dernières années (quatrième rang).

Autre moment fort de l'année 2018 pour le Service des sports est la victoire de la candidature lausannoise à l'organisation en 2025 de la Fête fédérale de gymnastique, la plus importante des fêtes fédérales (en nombre de participants et de spectateurs) et l'un des plus grands rassemblements gymniques mondiaux.

Le comité d'organisation des *20KM de Lausanne* a décidé de reconduire une nouvelle fois la formule adoptée en 2016 à l'occasion du 35^e anniversaire de la manifestation, à savoir la tenue de la manifestation sur deux jours (samedi et dimanche). Ce format permet d'offrir de meilleures conditions de course. Tant au niveau du nombre des inscrits que de celui de celles et ceux qui ont effectivement terminé la course, les résultats 2018 ont été meilleurs qu'en 2017. Le record de participation des moins de 16 ans, datant de 2006, a été battu avec pratiquement 9'000 jeunes. Toutefois, pour des raisons à déterminer, une forte baisse (-1'500 personnes) a été constatée sur l'épreuve des « 10 km ».

Les 20 et 21 décembre 2018, la piscine de Mon-Repos a accueilli la troisième édition de la *Swim Cup*, manifestation regroupant l'élite mondiale de la natation pour diverses épreuves en petit bassin (25 m). Devant un public conquis (800 personnes, sur des gradins spécialement aménagés dans l'enceinte de la piscine), plusieurs champions et championnes olympiques en titre (mais aussi du monde et d'Europe) se sont affrontés et ont permis à des nageurs locaux de se mesurer à eux.

Conformément aux promesses faites au Conseil communal de le tenir informé de l'utilisation du montant alloué au travers du préavis N° 2010/22 (« Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre »), il convient de signaler que les sommes dépensées en 2018 s'élèvent à CHF 142'500.- (contre CHF 110'769.- en 2017). Elles ont permis d'acquérir du matériel promotionnel, d'attribuer des mandats de communication, et de prendre en charge les frais engendrés par la présence d'une délégation au congrès *SportAccord 2018* qui se tenait cette année en Thaïlande. Elles ont également permis l'envoi d'une délégation lausannoise aux Jeux Olympiques d'hiver de Pyeongchang (Corée du Sud), aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été de Buenos Aires (Argentine), et l'octroi de subventions au bénéfice de plusieurs congrès internationaux qui ont eu lieu à Lausanne, ainsi qu'à la candidature lausannoise à l'organisation de la Fête fédérale de gymnastique de 2025. Il convient également de rappeler que les dépenses liées au projet *Volontaires sportifs lausannois* et à divers séminaires destinés aux collaborateurs et membres des fédérations et organisations sportives internationales établies à Lausanne sont également prises en charge par ce préavis.

INFORMATIQUE ET INTERNET

L'année 2018 a été marquée par un niveau élevé des prestations de l'unité dans la plupart des manifestations sportives se déroulant sur territoire lausannois, en raison d'une plus grande présence de chaînes de télévision et/ou de besoins multimédias. Pour l'année sous revue, le parc informatique du service comprend, pour 122 utilisateurs : 98 postes de travail,

45 imprimantes (dont 18 MFP), 120 raccordements téléphoniques, 23 smartphones et 41 téléphones mobiles, ainsi que six écrans *digital signage* qui servent à l'information du public au Centre sportif de la Tuilière et à la piscine de Mon-Repos. A cela s'ajoutent 29 caméras de surveillance, permettant d'éviter les incivilités au Centre sportif de Chavannes, à celui de la Tuilière, à la piscine de Mon-Repos et au Stade olympique de la Pontaise. Ces dernières participent également à la prévention des débordements de supporters, lors des matches de football. Une *webcam* est par ailleurs installée au Chalet-à-Gobet.

Dans le domaine de l'Internet, l'unité gère douze sites, pour la plupart liés aux manifestations sportives. Sont compris, dans cette part de son activité, la gestion de contenus, le suivi de projets informatiques, le développement technique et graphique et, pour la majorité des cas, la coordination de l'hébergement.

L'unité est également active dans la production et la réalisation de vidéos promotionnelles ou de présentation, par exemple, lors de la Cérémonie annuelle de remise des mérites sportifs lausannois.

Elle participe activement à la bonne marche de nombreuses manifestations organisées par le Service des sports en fournissant du matériel téléphonique et informatique, et soutient d'autres unités du service dans le choix, l'évaluation et l'accompagnement de projets informatiques. L'unité crée et fournit divers éléments graphiques (dépliants, affiches, visuels, déclinaisons graphiques, voire signalétiques), pour les projets, installations ou manifestations du Service des sports.

Cette unité poursuit par ailleurs son implication dans la formation d'apprentis avec quatre médiamaticiens, certains effectuant des stages dans différents services au cours de leur cursus, alors que d'autres accomplissent l'intégralité de leur formation auprès du Service des sports.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Outre la planification de futurs grands événements ayant Lausanne pour cadre, l'Unité manifestations et activités sportives a assuré le secrétariat général des manifestations et programmes suivants :

- les *20 KM de Lausanne* : pour sa 37^e édition, l'événement a été organisé pour la troisième fois sur deux jours. Cette décision a été prise afin d'accueillir dans de meilleures conditions les participants à la plus importante manifestation sportive lausannoise. Le changement du système permettant de mesurer les distances ayant révélé quelques approximations, les parcours ont été modifiés par l'adjonction d'une boucle vers la Tour de l'Ale et un « s » du côté de la place de la Palud, garantissant ainsi l'exactitude des distances à parcourir. Au niveau de la participation, malgré une météo favorable les *20 KM de Lausanne* ont connu une importante baisse du nombre de participants sur la distance des 10 km (-10%, par rapport à 2017). Par contre, le record, datant de 2006, du nombre d'enfants de moins de 16 ans a été battu avec près de 9'000 participants (soit +12% par rapport à 2017). Il est à relever que le dispositif sanitaire encadrant la manifestation a été fortement mis à contribution durant cette édition ;
- la *Journée Lausannoise du Vélo (JVL)* : malgré d'excellentes conditions météorologiques, cette 36^e édition, organisée à la fin juin, n'a pas rencontré le succès escompté. Seuls 2'000 cyclistes, soit 20% de moins qu'en 2017, se sont donnés rendez-vous au Chalet-à-Gobet. La date (dernier week-end avant la fin de l'année scolaire) et les conditions météorologiques ont, semble-t-il, découragé les familles. L'édition 2019 sera organisée en mai, retrouvant ainsi ses dates habituelles ;
- le *Panathlon Family Games* : en partenariat avec Lausanne Région et le Panathlon Club Lausanne, cette manifestation permet, en famille, la découverte de plus d'une trentaine de sports. L'édition 2018, tenue pour la troisième année consécutive sur l'Esplanade des Cantons à Vidy, a connu une affluence record avec plus de 5'000 personnes présentes (80% de Lausanne ou de l'une des 27 communes membres de Lausanne Région) ;
- la *Course Lausanne, Capitale Olympique* : contrairement à l'édition 2017 qui, en raison des fortes chaleurs de juin, avait dû être reportée, la 6^e édition de cette course de 5.2 km, reliant le Musée Olympique au Stade Pierre-de-Coubertin à Vidy, a eu lieu à la date prévue, s'est déroulée dans d'excellentes conditions et a accueilli 1'200 participants. L'édition 2019 prendra une forme particulière afin de célébrer l'inauguration du nouveau siège du CIO ;
- le *Tournoi de volleyball interservices* : les conditions météorologiques de 2018 ont permis à 44 équipes issues de 26 services de l'administration communale, soit près de 230 personnes, de partager un moment de sport (équipes de 3X3 ou de 4X4), de fair-play et de convivialité sur les terrains aménagés à Bellerive-Plage ;
- le *Triathlon de Lausanne* : cette 25^e édition a revêtu un caractère tout particulier, puisqu'elle a servi de « répétition générale » aux championnats du monde de la discipline qui auront lieu sur le même site et les mêmes parcours en 2019. Ainsi, 130 athlètes formant l'élite du triathlon mondial étaient présents, lors de cette édition, qui comptait également pour la Coupe du monde. Outre la course « élite », qui a vu la victoire du Norvégien Gustav Iden chez les hommes et de la Suisseuse Nicola Spirig chez les femmes, des épreuves de paratriathlon et juniors ont également été organisées. Les amateurs n'ont pas été oubliés, avec des épreuves tenues sur de nouveaux parcours. Les conditions météorologiques étant idéales, le public fut nombreux, en particulier le samedi. A noter les efforts constants du comité d'organisation pour réduire le nombre de jours de fermeture des routes avoisinant la manifestation ;
- la *ChristmasRun* : l'édition 2017 avait été marquée par une baisse de 30% de la participation, ce qui avait obligé ses organisateurs à trouver des moyens de redynamiser un événement à l'ambiance unique. La formule de la course a ainsi été changée : déplacement du site de la compétition à la Cité (à relever l'excellente collaboration avec les restaurateurs et riverains du lieu), avancement des horaires des courses (ce qui a entraîné la suppression du terme *midnight* dans le nom de l'épreuve), et création d'une course « élite ». Les résultats semblent à la hauteur des espoirs des organisateurs, puisque la participation s'est élevée à 3'926 coureurs, soit pratiquement 23% de plus qu'en 2017 ;
- les *Mérites sportifs lausannois* : le 3 décembre a eu lieu au Casino de Montbenon la soirée des Mérites sportifs lausannois. En tout, 213 médailles « Sportif lausannois méritant » ont été remises, 32 à titre individuel et 181 aux athlètes de

35 équipes récompensées pour leur performance collective. Neuf athlètes ont été honorés dans les deux catégories. Rappelons que les critères d'attribution de cette distinction exigent soit un titre national, soit un podium lors d'un championnat d'Europe, soit encore être dans les huit meilleurs d'un championnat du monde ou être sélectionné pour les Jeux Olympiques. La salle était comble et les participants ont été ravis et fiers de recevoir une médaille. Sarah Atcho (athlétisme) a reçu le prix spécial « Lausanne Ville desport » pour avoir obtenu un superbe neuvième rang individuel sur le 200 m, aux championnats d'Europe d'athlétisme, mais aussi le quatrième rang du 4x100 m de ces mêmes championnats, et avoir battu avec l'équipe suisse de 4x100 m le record national de la discipline lors de l'édition 2018 d'Athletissima.

Mme Caroline Racloz (badminton) a reçu les prix « Fair-Play – Jean Passet » du Panathlon Club de Lausanne pour son comportement sportif exemplaire. Ce prix, qui n'avait plus été attribué depuis 2015, récompense un geste ou un acte de *Fair-Play* accompli par un sportif.

Les Enfants Perdus, troupe de *Breakdance* de Lausanne fondée en 1999, ont animé la soirée;

- le *Défi Sportif Lausannois* : ce programme, initié par le Service des sports en 2004, vise à inciter, de manière ludique, la pratique sportive au sein de la population. Chacun peut s'inscrire dans l'une des six catégories de défi proposées, en fonction de son âge (dès cinq ans) et de son niveau. En 2017, sept disciplines sportives (course à pied, cyclisme, marche, natation, course d'orientation, ski de fond et triathlon) ont été proposées, via des événements populaires. Pour sa 15^e édition, 519 personnes se sont lancées dans l'aventure;
- les *Volontaires Sportifs Lausannois* : pour l'année sous revue, pas moins de 28 événements sportifs ont pu bénéficier de ce programme, dont le but est de fournir aux organisateurs de manifestations un réseau de bénévoles. De leur côté, les organisateurs s'engagent à respecter et à valoriser le travail des bénévoles qui mettent à leur service leur énergie et leurs compétences. En 2018, les VSL comptaient 740 bénévoles inscrits et actifs;
- *Sports Passion* offre aux élèves des écoles lausannoises la possibilité de découvrir des activités sportives les mercredis après-midi. Durant l'année scolaire 2017-2018, 45 activités sportives ont ainsi été proposées, réparties en cinq périodes et représentant 2'013 heures d'enseignement, dispensées par 129 moniteurs (127 en 2016-2017). Ainsi, 3'970 élèves (4'051 en 2016-2017) ont pu en bénéficier;
- *Sport Bien-Être* a pour but la promotion de l'activité sportive au sein du personnel de l'administration communale. Durant la saison 2017-2018, 181 personnes (238 pour 2016-2017) ont pu découvrir une des neuf activités proposées (aquagym, badminton, fitness, kick boxing, tai-chi, nordic walking, objectif dos, yoga-relaxation). Pour la dix-huitième édition, 167 personnes se sont déjà engagées à démarrer une activité.

L'unité a également largement soutenu dans les domaines administratifs, logistiques et techniques les manifestations suivantes : le *Cross international de Lausanne*, *Torche Special Olympics Switzerland*, le *Tour du Pays de Vaud cycliste*, le *Cyclotour du Léman*, la *Journée Suisse de Sport Scolaire*, la *Fête Romande de Gymnastique*, le *3X3 Basket*, la manifestation *Equissima*, le *Swiss Athletic Sprint*, la *Semaine Olympique*, le *Lausanne Marathon* et le *Lausanne Billard Masters*.

PISCINES ET PATINOIRES

Piscines de plein air

Bellerive-Plage a ouvert ses portes du 19 mai au 9 septembre, soit durant 114 jours. Toutefois, l'exploitation effective de la plus grande piscine de plein air lausannoise n'aura été que de 109 jours. En effet, Bellerive-Plage a subi de plein fouet les violentes pluies qui se sont abattues sur Lausanne durant la nuit du 11 au 12 juin : arbres arrachés, bassins submergés, locaux inondés. Ainsi, la station de filtration (permettant le pompage, le traitement et l'acheminement de l'eau nécessaire à l'exploitation des différents bassins et pataugeoires) a été entièrement noyée. Ses composantes ont dû être démontées, séchées, testées et réinstallées. La remise en état des installations, le nettoyage des bassins (remplis de boue) et leur remplissage d'une eau propre à la baignade ont entraîné une fermeture de cinq jours de l'établissement. Malgré cela, Bellerive-Plage a enregistré une augmentation de fréquentation de 5.8% par rapport à 2017 (183'909 entrées en 2018, contre 173'849 en 2017), soit l'une des meilleures saisons de ces vingt-deux dernières années (quatrième rang). Si les ventes d'abonnements se sont un peu tassées par rapport à 2017 (542, contre 571 en 2017, soit une baisse de 5.1%), celles de cartes multi-entrées ont connu un fort succès, en hausse de 9.3% par rapport à la saison précédente (1'565, contre 1'432 en 2017).

L'espace ludique pour les enfants, avec ses deux pataugeoires à thèmes, l'offre bien-être avec des équipements « spa » dans le bassin non-nageurs et le parc aquatique connaissent toujours le même succès. Ainsi, le parc aquatique a accueilli 19'771 personnes pendant la saison, ce qui est un record de fréquentation. Le club de plongée a fait découvrir ce sport et a formé quelque 212 plongeurs. Des ateliers de lecture et de contes, animés par le Service des bibliothèques et des archives de la Ville, ont été organisés du 9 juillet au 20 août et ont été très appréciés du jeune public.

Parc de Montchoisi : ouverte du 19 mai au 9 septembre, la piscine a enregistré en 114 jours d'exploitation 67'305 entrées, soit une progression de 5.8% par rapport à 2017 (63'612 entrées). Par chance, les intempéries de juin ne l'ont pas touchée et son exploitation a pu se faire sans encombre. Comme à Bellerive-Plage, les ventes d'abonnements, à l'exception de la catégorie « famille », ont connu une baisse par rapport à la saison précédente : 853 contre 955 en 2017 (-10.6%). Par contre la vente de cartes multi-entrées a progressé fortement (+29.1%, 949 unités en 2018, contre 735 en 2017). Outre les séances régulières d'entraînements de ses sections « water-polo » et « natation sportive », le Lausanne-Natation a dispensé 178 heures d'enseignement pour 529 enfants et 34 adultes.

Les quatre piscines de quartier (Belleveaux, Boisy, Valency et Vieux-Moulin), ouvertes du 26 mai au 26 août, ont également connu une belle fréquentation, grâce à la météo favorable de juillet et août. Il est à noter que leur gratuité, très appréciée par les nombreux et divers utilisateurs, pose parfois certains problèmes d'incivilités. Cette situation reste particulièrement

marquée à la piscine du Vieux-Moulin où la direction met en place, tout au long de la saison, un service de sécurité. On soulignera la poursuite de l'exploitation d'un jeu aquatique à la piscine de Boisy. Des cours de natation pour les enfants ont été mis en place dans les piscines de Boisy et de Montétan, ce qui a été très apprécié de la part de la clientèle.

Mon-Repos

En 300 jours d'exploitation, Mon-Repos a comptabilisé 233'024 entrées (216'401 en 2017), soit une hausse de 7.68% par rapport à l'année précédente. La fréquentation moyenne quotidienne s'élève à 777 personnes (721 en 2017), ce qui, faute de place suffisante dans les bassins, entraîne régulièrement des tensions entre les différents usagers. Une dizaine de manifestations, principalement des tournois et des championnats des différentes sections du Lausanne-Natation, ont eu lieu tout au long de l'année. L'engouement pour l'Ecole de natation de Mon-Repos se poursuit: 1'305 personnes (1'320 en 2017) ont suivi 2'672 heures de cours privés, semi-privés ou en groupe (2'728 heures en 2017).

Comme indiqué sous les faits marquants, Mon-Repos a été le cadre, les 20 et 21 décembre, de la troisième édition de la *Swim Cup* qui réunissait champions olympiques, champions du monde et d'Europe pour diverses compétitions en petit bassin.

Patinoires

Tous usagers confondus (patineur individuel payant, écolier ou membre d'un club de patinage, de hockey ou de broomball), la patinoire de Montchoisi a enregistré, en chiffres bruts 1'218 entrées de moins en 2018 qu'en 2017 (44'559 contre 45'777). Toutefois, la période d'exploitation ayant été plus courte (128 jours contre 135), la fréquentation réelle a été plus importante en 2018 (348 entrées/jour contre 339 entrées/jour). Cette hausse de la fréquentation était également visible auprès des clubs, puisque durant la saison 2018, 182 matches et entraînements de hockey (167 en 2017), un tournoi de hockey, 136 rencontres de championnat suisse de broomball (121) et 226 heures de patinage artistique (204) ont été organisés à Montchoisi.

La patinoire de la Pontaise a comptabilisé, en 132 jours d'exploitation (139 jours en 2017), tous usagers confondus, 21'766 entrées (dont 9'211 élèves des écoles lausannoises), contre 22'730 en 2017 (10'391 élèves), soit une légère baisse en chiffres bruts, mais une très légère hausse (sauf en ce qui concerne les écoles) en fréquentation journalière (164.89 en 2018 contre 163.52 en 2017). Cette stabilité s'explique par la couverture de la patinoire. En effet, en raison des travaux de transformation du Centre sportif de Malley, qui ont entraîné la suppression provisoire de l'ensemble des surfaces de glace, des solutions ont dû être trouvées pour accueillir les utilisateurs de Malley. L'une d'elles a consisté à poser un toit sur la patinoire de la Pontaise, permettant ainsi à la clientèle de profiter de la glace même par mauvais temps.

SPORT INTERNATIONAL

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2017, plusieurs fédérations ou organisations sportives internationales (FOSI) se sont établies à Lausanne durant l'année écoulée. Ainsi, l'*European Professional Club Rugby* (qui gère les intérêts des clubs professionnels de rugby), l'*International Testing Agency* (qui fournit des services antidopage aux fédérations internationales et aux organisateurs de grands événements sportifs), l'Union mondiale de billard (en charge du billard français) et l'antenne européenne de l'*International Federation Muaythai Amateur* (muay-thai ou boxe thaïlandaise) ont rejoint la cinquantaine de FOSI déjà présentes à Lausanne ou dans sa région. On relèvera que l'Union mondiale de billard et l'*International Federation Muaythai Amateur* se sont installées dans les locaux de la Maison du Sport International (MSI), sis à l'avenue de Rhodanie.

Du 15 au 20 avril s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) l'édition 2018 de *SportAccord*, congrès réunissant, autour de conférences, débats et de présentations, l'entier des acteurs du sport international. En collaboration avec les autorités cantonales, l'Unité sport international y a tenu un stand et a organisé des rencontres avec différents dirigeants, afin de promouvoir *Lausanne Capitale Olympique*.

L'unité est impliquée dans l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020.

Dans le cadre de la valorisation de l'accueil des fédérations et organisations internationales, un certain nombre de formations continues en management sportif, tout comme des séminaires facilitant l'accueil et l'intégration du personnel en provenance d'autres pays, ont été organisés durant l'année. 2018 a été une année record, avec près de 400 participants issus d'une cinquantaine de fédérations.

SURFACES SPORTIVES

L'ouverture en février du Centre sportif de la Tuilière (CST) aura été le fait marquant de l'année 2018 pour l'Unité surfaces sportives. Le CST marque un tournant dans la gestion des activités liées au football dans le secteur de la Blécherette. En regroupant sous un même toit l'ensemble des activités et des acteurs, le CST permet au Service des sports et à son Unité surfaces sportives une plus grande efficacité, et aux clubs résidents une meilleure collaboration, ainsi qu'une mutualisation des moyens. Le succès est d'ores et déjà au rendez-vous, les terrains en gazon synthétique permettant une plus grande disponibilité des surfaces de jeux et une forte diminution du nombre de matches ou d'entraînements devant être renvoyés en raison des conditions météorologiques.

En dehors des horaires scolaires (dès 18h en semaine et les week-ends), les quatre centres omnisports de la Ville permettent de pratiquer les principaux sports de salle, soit le basketball, le volleyball, le handball et la gymnastique, ainsi que d'organiser des événements exceptionnels. Cette année, les salles ou piscines des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin ont accueilli, entre autres, le championnat de basketball LNA, divers cham-

pionnats suisses (dont ceux d'apnée et de *powerlifting*) ainsi que des tournois et compétitions dans de nombreux autres sports, tant individuels que collectifs. De plus, ces centres sont régulièrement mis à disposition des jeunes des quartiers concernés, encadrés par des collaborateurs de la délégation jeunesse.

Le Centre de tir sportif de Vernand a vu le nombre de cartouches tirées à 300 mètres (tirs sportifs et obligatoires) diminuer de 9.1% par rapport à l'an passé et atteindre un total de 135'517 (contre 148'532 en 2017).

Le Chalet-à-Gobet (Plaine de Mauvernay – Bois du Jorat et de Peccau) offre d'excellentes conditions de pratique aux adeptes de course à pied, de VTT, de *walking* et de *nordic walking*. Depuis l'hiver 2013-2014, une convention a été signée avec la société Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA, permettant à cette dernière l'exploitation du remonte-pente. En 2018, le Chalet-à-Gobet a été, entre autres, le cadre d'Equissima et de la 36^e édition de la Journée lausannoise du vélo.

A Vidy, à proximité immédiate du Stade Pierre-de-Coubertin, la « Place du Fair-Play » permet la pratique des sports urbains, mais également du beach-volley, du basketball et du handball.

Le Stade Juan-Antonio-Samaranch a accueilli le stage de préparation et d'entraînement du club istanbuliote *Fenerbahçe SK* et a été le cadre de matches de la Coupe suisse de football et du championnat de *Promotion league* du club résident, le FC Stade-Lausanne-Ouchy.

Enfin, outre le Centre sportif de la Tuilière, les installations dédiées à la pratique du football, en particulier celles de la Pontaise, du Bois-Gentil, de Chavannes et du Stade Juan-Antonio-Samaranch, ont fortement été mises à contribution tout au long de l'année écoulée. Il convient de rappeler que plus de 180 équipes de football, toutes catégories confondues, les utilisent de façon quasi quotidienne.

UNITÉ TECHNIQUE

L'année 2018 aura été marquée, pour l'Unité technique, par la fin des travaux de réalisation du Centre sportif de la Tuilière. Représentante du maître de l'ouvrage, l'unité a assuré durant toute la durée du chantier le respect du programme de construction, des choix de matériaux à mettre en œuvre, des développements des détails constructifs nécessaires au bon fonctionnement du centre, ainsi que le suivi des travaux de finition et de réception de l'ouvrage.

Les intempéries de juin ont impacté Bellerive-Plage, entraînant une fermeture de cinq jours et une très forte implication de l'unité pour la remise en état des installations techniques touchées. L'unité a également supervisé la remise en état d'autres installations sportives impactées : courts de tennis du Lausanne-Sports Tennis Club, du Montchoisi Tennis Club et du Stade-Lausanne Tennis Club, ainsi que divers terrains de football, dont ceux du nouveau Centre sportif de la Tuilière.

Dans le cadre de ses missions quotidiennes, l'unité a participé à des études et a œuvré à la réalisation d'équipements et des travaux d'entretien sur l'ensemble du parc d'installations du Service des sports.

Elle a aussi soutenu plusieurs projets interservices au travers de son expertise et en représentant le maître d'ouvrage, notamment dans le cadre du futur Stade de la Tuilière ou du Centre sportif de Malley. Elle a aussi poursuivi sa participation au développement des différents programmes et cahiers des charges pour la réalisation des équipements sportifs intégrés au futur écoquartier des Plaines-du-Loup, dont le maintien de la capacité opérationnelle du Stade olympique de la Pontaise, durant la période précédant la transformation du Stade Pierre-de-Coubertin.

A la Vallée de la Jeunesse, les travaux d'assainissement des façades et de la toiture prévus dans le cadre du préavis N° 2017/08, (« Vallée de la Jeunesse Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'ouvrage »), sont en cours de réalisation et doivent s'achever en août 2019.

En 2018, l'Unité technique a aussi effectué de nombreux travaux d'entretien, de modernisation et de transformation de diverses installations sportives. Ainsi, on mentionnera, entre autres : le changement du tableau d'introduction électrique du bâtiment du Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse, la modernisation des installations de régulation de la ventilation du Parc de Montchoisi, la pose d'un séparateur de graisse et de nouvelles antennes de téléphonie mobile à la piscine de Mon-Repos, le remplacement de la chaudière de production d'eau chaude de la patinoire de la Pontaise, la modification du système de traitement de l'eau par ajout d'un filtre à charbon actif à la piscine de quartier du Vieux-Moulin.

Au travers de son groupe « support opérationnel », l'unité a également appuyé l'organisation (montage/démontage des infrastructures, manutention, transports, etc.) d'une vingtaine de manifestations sportives majeures, ainsi que de plus d'une centaine d'autres événements. Les ouvriers professionnels sont, quant à eux, intervenus plus de 680 fois sur les différentes installations sportives, que ce soit pour des travaux d'entretien réguliers ou des interventions urgentes.

Enfin, conformément aux promesses faites dans le cadre du préavis N° 2013/31, (« Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. »), d'informer le Conseil communal de l'exécution de travaux non prévus dans la demande de crédit-cadre, les opérations suivantes ont été entreprises en 2017 :

- Stade olympique de la Pontaise
 - Travaux urgents de réfection de la piste d'athlétisme CHF 347'000.-

À l'issue de l'édition 2017 d'Athletissima, des décollements du revêtement synthétique constituant la couche de surface de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise ont été constatés sur la partie sud de l'ovale d'athlétisme (zone du 110/100m haies et du 100m sprint). Ces décollements, dus à des infiltrations d'eau localisées, ont été traités par injection de colle. Toutefois, ces mesures conservatoires se sont révélées insuffisantes et, au début de l'année 2018, il était clair que l'état de la piste ne permettait plus la tenue d'épreuves d'athlétisme, encore moins celle d'un meeting de l'ampleur et de l'importance d'Athletissima. Des travaux urgents de réfection de la piste ont donc dû être entrepris. Comme elle l'indiquait dans sa communication à la Commission des finances, la Municipalité, au vu de l'urgence de la situation, a décidé de financer la réfection de la piste par le solde des crédits alloués dans le cadre du préavis N° 2013/31, tout en admettant

que ce solde ne suffirait pas à absorber cette dépense et qu'un dépassement de crédit en résulterait. La régularisation de la situation est l'un des objets du préavis N°2018/58, (« Assainissement et entretien d'installations sportives – demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2021) »).

SERVICE SOCIAL LAUSANNE (SSL)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Accueillir les Lausannois-e-s en difficulté sociale et les aider à regagner leur autonomie

➤ information et action sociale/appui social (généraliste et spécialisé)

Garantir le minimum vital

➤ prestation financière du revenu d'insertion (RI)
➤ aides individuelles prélevées sur les fonds de la Direction SCS

Réduire les risques liés à la consommation de drogues, favoriser l'insertion et la thérapie

➤ dispositif addictions (échange de matériel stérile, appui socio-éducatif, activités et jobs à seuils adaptés)

Couvrir les besoins vitaux des personnes en situation de grande précarité

➤ aide sociale d'urgence (accueil de jour, hébergement, nourriture, hygiène et soins de 1^{er} recours)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Action sociale	42.60	40.50	36.75	33.85
Aide sociale d'urgence	6.60	6.60	6.60	6.60
Direction domaine RI	1.90	1.70	1.90	1.70
Direction domaine social	4.85	4.70	4.85	4.80
Direction domaine spécialistes	2.70	2.70	2.70	2.75
Direction domaine support	1.60	1.50	1.60	1.50
Direction SSL	3.00	2.70	3.00	2.60
Dispositif addiction	0.50	0.50	0.50	0.50
Enquêtes et contentieux	13.10	12.60	13.00	12.60
Finances	2.30	2.30	2.30	2.30
Formation et Progrès RI	9.00	8.90	8.80	7.30
Info sociale - SSL	11.85	12.35	11.85	11.85
Informatique	1.00	0.90	0.50	0.50
Insertion	7.80	7.50	7.80	6.70
Institutions subventionnées	1.00	0.60	1.00	0.60
LAMal et permanence sociale	6.10	5.50	1.00	0.00
Organisation & documentation	1.70	1.70	1.70	1.70
Réception RI	13.70	13.20	13.70	13.10
Revenu insertion	72.20	70.30	72.40	67.90
RH - SSL	4.60	4.60	4.60	4.00
Stats & mobilité	1.00	1.00	1.00	1.00
Unité assainissement finances	5.90	5.90	5.90	5.90
Unité commune			13.95	13.45
Unité de soutien	10.00	9.70	11.20	11.00
Unité Jad	8.50	7.00	8.90	8.20
Unité juridique	2.20	2.20	3.00	3.10
Unité logement	23.45	23.35	23.55	21.70
Unité SSL-ORP	4.40	4.40		
Total service	263.55	254.90	264.05	247.20

Les éventuelles suraffectations de poste sont le reflet de prêts temporaires d'ept.

Le sous-service «unité SSL-ORP» a été remplacé par le sous-service «unité commune». Les ept alloués y ont été intégrés.

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018
Unité administrative	
Total service	+ 0.50

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Action sociale	55	40.50	46	33.85
Aide sociale d'urgence	8	6.60	8	6.60
Direction domaine RI	2	1.70	2	1.70
Direction domaine social	5	4.70	5	4.80
Direction domaine spécialistes	4	2.70	4	2.75
Direction domaine support	2	1.50	2	1.50
Direction SSL	3	2.70	3	2.60
Dispositif addiction	1	0.50	1	0.50
Enquêtes et contentieux	14	12.60	14	12.60
Finances	3	2.30	3	2.30
Formation et Progrès RI	11	8.90	9	7.30
Info sociale - SSL	15	12.35	15	11.85
Informatique	1	0.90	1	0.50
Insertion	11	7.50	10	6.70
Institutions subventionnées	1	0.60	1	0.60
LAMal et permanence sociale	8	5.50		
Organisation & documentation	3	1.70	3	1.70
Réception RI	17	13.20	17	13.10
Revenu insertion	78	70.30	75	67.90
RH - SSL	7	4.60	6	4.00
Stats & mobilité	1	1.00	1	1.00
Unité assainissement finances	8	5.90	8	5.90
Unité commune			17	13.45
Unité de soutien	14	9.70	15	11.00
Unité Jad	8	7.00	10	8.20
Unité juridique	3	2.20	4	3.10
Unité logement	28	23.35	26	21.70
Unité SSL-ORP	5	4.40		
Total service	316	254.90	306	247.20

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Direction domaine social	1		1	
Insertion	1		0	
Total service	2		1	

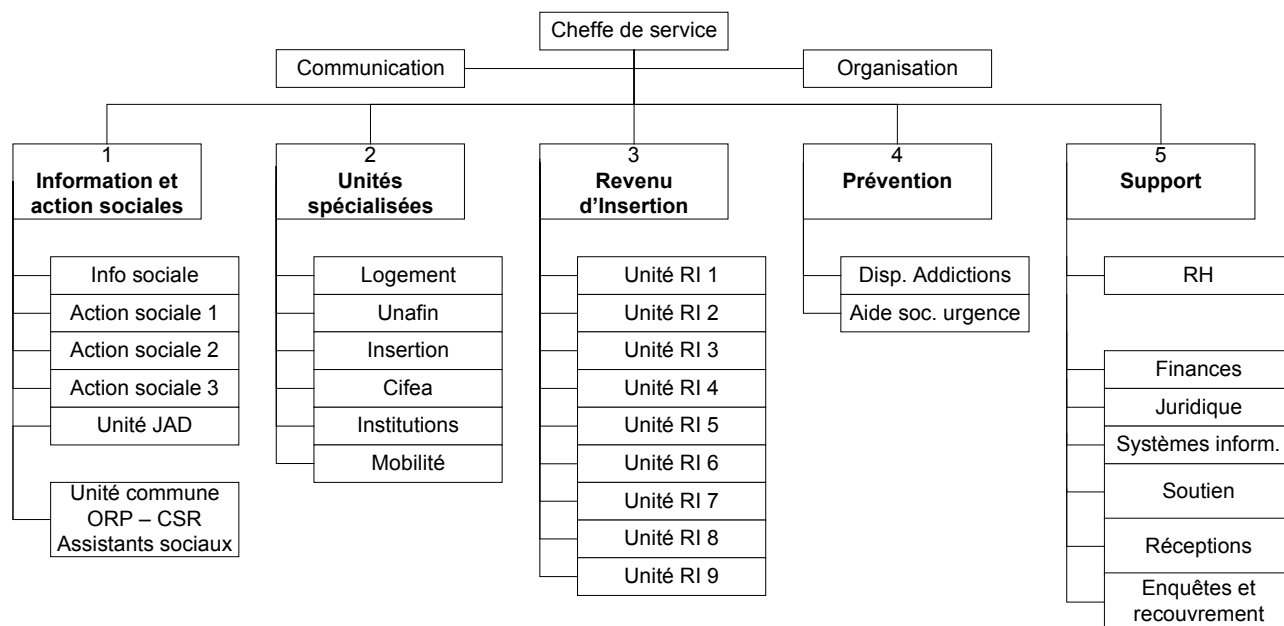
Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Nombre de mouvement(s)	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	21	14
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	3	0
Total service	24	14

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	17
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	1
Licenciement invalidité totale	
Total service	21

ORGANISATION



ACCUEILLIR LES LAUSANNOIS-E-S EN DIFFICULTÉ SOCIALE ET LES AIDER À REGAGNER LEUR AUTONOMIE

DOMAINE 1 – UNITÉ D'INFORMATION ET ACTION SOCIALES

Unité information sociale

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de consultations (permanences) à l'info sociale	5'802	5'785	5'791	5'523	5'297
Nombre de dossiers suivis par l'info sociale (année)	984	807	730	854	734
Nombre de personnes ou ménages ayant reçu une aide casuelle	242	262	287	330	294
<i>dont montant en CHF</i>	<i>436'260</i>	<i>451'080</i>	<i>547'366</i>	<i>550'886</i>	<i>535'603</i>

L'aide casuelle permet d'aider à des personnes ou des ménages de faire face à une dépense imprévue qui les plongerait temporairement dans l'indigence. Elle est calculée selon le droit RI et vise à éviter un endettement ou une éventuelle entrée durable au RI.

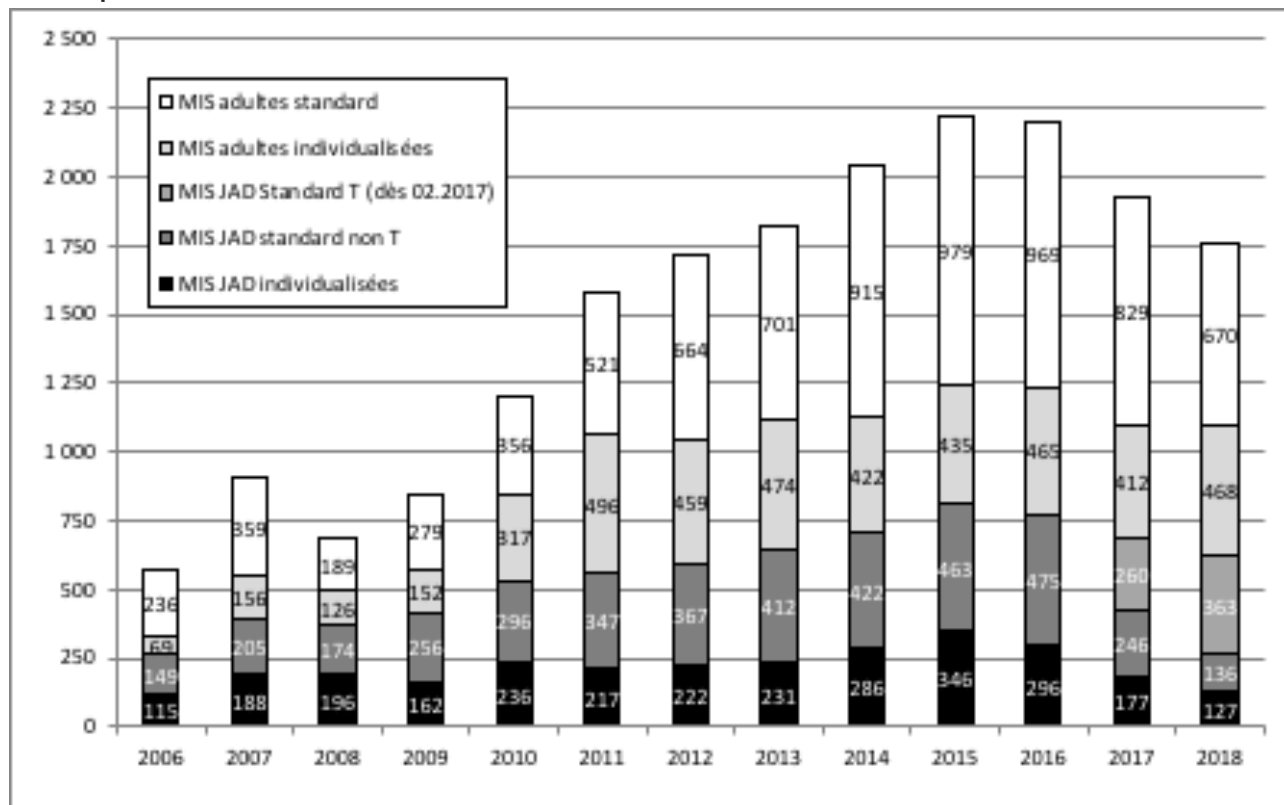
Unités d'action sociale

	2015	2016	2017	2018
Nombre de bilans sociaux établis	6'504	4'862	5'203	4'826
<i>Nombre de dossiers concernés</i>	<i>4'143</i>	<i>3'877</i>	<i>4'086</i>	<i>3'843</i>
Nombre de plans d'action personnalisés	3'475	3'786	3'849	3'459
Nombre de prestations d'appui social généraliste prévues par les plans d'action	5'439	5'790	5'971	5'348
Exemples de prestations				
aide à la gestion budgétaire, conseils, dettes	295	245	253	190
aide à la gestion administrative (budget, paiements, courrier)	881	965	1'055	868
aide dans les démarches liées à la subsidiarité (démarches auprès des assurances sociales, notamment)	298	299	326	495
élaboration d'un projet professionnel ou de formation	581	727	772	-
élaboration avec le bénéficiaire d'un projet d'insertion, le tester et le réaliser en assurant un suivi régulier	1'024	1'063	1'017	1'521
aide aux bénéficiaires atteints dans leur santé	1'023	1'221	1'238	1'202

Les données détaillées ne sont disponibles que depuis 2015, grâce à une application informatique développée par le SSL pour faciliter le travail des assistantes sociales et des assistants sociaux.

En raison de la modification en 2018 par le Canton du document «Référentiel des prestations d'appui social», certaines prestations ont subi d'importantes modifications et ont notamment été soit regroupées, soit séparées. Par conséquent et désormais, la prestation «Élaboration d'un projet professionnel ou de formation» est incluse dans la prestation «Élaboration avec le bénéficiaire d'un projet d'insertion, le tester et le réaliser en assurant un suivi régulier», également reformulée dans le Référentiel.

Nombre de mesures d'insertion socioprofessionnelle (MIS) offertes aux jeunes adultes en difficulté (JAD) et aux adultes pour l'ensemble des bénéficiaires du SSL



En 2018, 1'068 personnes auront bénéficié d'une mesure d'insertion socioprofessionnelle (cours, stages en entreprise, etc.). Ce nombre se montait à 1'143 personnes en 2017, 1'196 en 2016, 1'176 en 2015, 1'151 en 2014, 1'070 en 2013 et 716 en 2010. Une personne peut avoir effectué plus d'une mesure dans l'année. La baisse du nombre de mesures, enregistrée en 2018 par rapport à 2017, est à mettre en relation avec la diminution du nombre de dossiers RI entre ces deux années.

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), le 1^{er} janvier 2017, des mesures d'insertion sociale de transition (MIS-T), destinées aux JAD, ont été créées. En 2018, 276 bénéficiaires ont participé à 363 MIS-T, contre respectivement 208 bénéficiaires et 260 MIS-T en 2017.

Programmes de formation FORJAD – FORMAD

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution en %
Nbre total de participants inscrits au programme	108	91	98	122	110	122	114	-7

Pour mémoire: sont inscrits au programme FORJAD (formation jeunes adultes 18-24 ans) ou FORMAD (formation adultes 25-40 ans), les bénéficiaires de l'aide sociale qui entreprennent un apprentissage et doivent être mis au bénéfice de la prestation *Acc-Ent* du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ).

Depuis 2017, le SSL recense également le nombre de bénéficiaires qui entrent en formation, sans demander le soutien des programmes FORJAD et FORMAD. Leur nombre s'élève à 34 entrées en formation pour 2018 (29 pour les 18-24 ans et cinq pour les 25-40 ans).

Unité JAD

L'introduction au 1^{er} janvier 2017 de la LASV révisée, notamment du nouvel article 31a qui concerne les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans révolus sans formation achevée, a nécessité la création d'une nouvelle unité dédiée aux jeunes.

Ce dispositif valorise l'accès à la formation certifiée et évite le recours au revenu d'insertion. Il est effectif depuis le 1^{er} février 2017.

Le nouveau dispositif décrit par la loi prévoit, après une période d'instruction qui permet de faire un bilan approfondi avec les jeunes sans formation professionnelle achevée, de les orienter vers des mesures d'insertion sociale de transition (MIS-T). Ces nouvelles mesures créées par le Service de prévoyance et d'aide sociales de l'Etat de Vaud (SPAS) permettent aux jeunes d'élaborer un projet de formation professionnelle, de mettre à niveau leurs connaissances scolaires, d'entreprendre des démarches pour trouver un métier et, par conséquent, une formation (apprentissage ou autre formation certifiée).

Ces jeunes ne bénéficient plus du revenu d'insertion; ils peuvent toutefois bénéficier d'une aide ponctuelle à certaines conditions. Cette aide peut être allouée lors de la période d'instruction et dans l'attente de l'obtention d'une bourse d'études, les MIS étant reconnues comme une formation.

Évolution des demandes et prestations

	2017	2018
Nombre de personnes reçues	639	687
Selon type de prestations		
entrées dans le dispositif, art. 31a LASV	269	229
non éligibles au dispositif, art. 31a LASV	370	458
jeunes ayant démarré une mesure d'insertion sociale de transition	169	236
jeunes ayant démarré une formation certifiée (CFC ou école).	115	115

Unité commune ORP – CSR

A la demande de l'autorité cantonale, le SSL et le Service du travail (ST) ont lancé un projet pilote d'unité commune, en février 2015. Les éléments suivants caractérisent cette expérience :

- mise en œuvre d'un protocole de prise en charge concertée – entre les assistants sociaux et les conseillers en placement – des requérants du RI ;
- augmentation de la dotation ORP (Office régional de placement): l'unité est dotée d'un conseiller en placement pour 80 personnes au lieu de 130. Côté CSR (centre social régional), on en reste à un assistant social pour 90 dossiers RI ;
- modification des règles en vigueur, en ce sens que :
 - la participation de l'utilisateur à une mesure d'insertion cantonale financée par le SPAS n'entraîne plus d'inaptitude au placement, comme c'est toujours le cas en dehors de l'expérience pilote ;
 - l'ORP ne renvoie pas au CSR les personnes qu'il juge inapte au placement (alors que selon les règles usuelles, environ la moitié des bénéficiaires RI se retrouve dans ce cas de figure) ;
 - à la fin 2018, 3'027 personnes (1'784 personnes en 2017) ont été adressées à l'Unité commune ORP – CSR par le SSL, depuis sa création.

Cette expérience pilote a été évaluée durant le premier semestre 2017 par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

L'étude de l'IDHEAP montre que ce nouveau modèle de prise en charge commune a été plus efficace pour les bénéficiaires. Elle a permis d'écourter la durée moyenne du RI, tout en présentant un intérêt sur le plan de l'économicité. Un dossier pris en charge par l'unité a ainsi coûté en moyenne 11% en moins de prestations RI par rapport au mode de prise en charge habituel et, après 22 mois, on a constaté 9.2% de prise d'emploi supplémentaire dans le groupe Unité commune, par rapport au mode de prise en charge ordinaire.

Depuis le 7 octobre 2018, le dispositif est généralisé et pérennisé. L'Unité commune compte désormais 12.4 ept d'assistants sociaux. Elle est conçue pour prendre en charge 1'600 bénéficiaires RI. Le développement d'autres unités communes dans le canton est en cours.

DOMAINE 2 – UNITÉS SPÉCIALISÉES

UNITÉ LOGEMENT (UL)

Évolution des demandes et des prestations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018 En %
Nouvelles demandes	745	741	1'098	1'362	1'390	1'145	-18
Selon type de problématique							
accès au logement	629	590	911	1'144	1'165	966	-17
maintien dans le logement	116	120	187	218	225	179	-20
Selon type de prestations							
individuelles (appui social)	330	469	823	1'085	1'148	890	-23
collectives (ateliers de recherche de logement <i>Infolog</i>)	415	272	275	277	242	255	+5
Ménages ayant été au bénéfice d'un appui social lié au logement dans l'année							
	547	543	634	981	906	812	-10

Les nouvelles demandes recouvrent toutes celles adressées à l'UL, soit les demandes provenant de l'Unité info sociale et des Unités d'action sociale du SSL (assistant-e-s sociaux généralistes), les avis d'exécutions forcées de la Justice de paix, les demandes d'autres institutions sociales, ainsi que les demandes d'appui des sous-locataires du parc UL. Sont également comptabilisées les demandes qui sont adressées à l'Unité logement et qui ne donnent pas lieu à la délivrance d'une prestation.

La forte augmentation des ménages ayant été au bénéfice d'un appui social depuis 2016 est liée à l'introduction de la nouvelle prestation d'aide individuelle à la recherche d'un logement, destinée aux personnes bénéficiant d'un hébergement provisoire (Patio, chambres meublées, hôtels conventionnés). Cette prestation dure trois mois et est renouvelable une fois.

Sur les 609 demandes provenant du SSL en 2018 (contre 637 en 2017), on compte :

- 209 demandes urgentes (contre 220 en 2017)
- 420 demandes normales (contre 417 en 2017)

Évolution du parc de logements – état au 31 décembre de chaque année

Objets et gérances	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018	
	(nbre/%)	(nbre/%)	(nbre/%)	(nbre/%)	(nbre/%)	(nbre/%)	(nbre/%)	en %	
Nombre d'objets total	455	464	499	503	537	600	533	-8	
Selon type d'objets									
Logements sociaux loués à des gérances	433	438	441	452	440	418	355	-15	
chambres meublées (communautaires, pension Simplon, César-Roux 16)	18	22	51	51	60	51	51	-	
studios et 2p. meublés (Le Patio)					24	61	61	-	
chambres d'hôtel conventionnées	4	4	7	23	13	70	86	+23	
Nombre de gérances	45	45	50	50	51	55	56	+2	

La diminution des logements sociaux est notamment due à la résiliation des baux de l'immeuble César-Roux 16 en cours de rénovation.

Avec 198 chambres et studios meublés, au 31 décembre 2018, le SSL dispose désormais d'un dispositif d'hébergement provisoire varié, permettant de répondre à une grande diversité de situations.

Évolution des entrées et sorties du parc de logement

Entrées	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018	
								En %	
Entrées	93	103	106	147	168	263	354	+35	
dont hôtels conventionnés							127		
Sorties	64	93	104	98	126	241	274	+14	
dont sorties avec un bail en nom propre	39	63	58	63	88	178	147		

Parmi les 274 sorties effectuées en 2018, 116 concernent des personnes hébergées en hôtels conventionnés. Quant aux sorties avec bail en nom propre, elles représentent 54% des sorties totales.

Évolution des expulsions du logement (habitations)

Expulsions	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018	
										en %	
Annoncées	212	63	117	109	111	115	113	108	128	+19	
Exécutées	118	nd	87	68	83	62	66	70	91	+30	

L'Unité logement reçoit, dans un premier temps, la copie de l'attestation de la Justice de Paix, informant les parties que le propriétaire a requis l'exécution forcée. En 2018, les collaboratrices et les collaborateurs de l'unité ont traité 148 attestations de la Justice de Paix (contre 132 en 2017), qui se sont traduites par 128 avis d'exécution forcée (contre 108, en 2017). 37 procédures d'expulsion ont été annulées (contre 38 en 2017), grâce notamment au travail d'aide au maintien du logement réalisé par l'Unité logement.

Évolution des lots stockés au garde-meubles – état au 31 décembre de chaque année

Lots et entrées	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018	
										en %	
Lots stockés	117	54	44	43	30	23	23	31	70	+125	
Entrées durant l'année	48	40	54	60	60	45	47	47	72	+53	

L'augmentation des entrées au garde-meubles communal ainsi que du nombre de lots stockés est à mettre au regard de l'augmentation des expulsions locatives qu'indique le tableau de l'évolution des expulsions ci-dessus.

UNITÉ D'ASSAINISSEMENT FINANCIER (UNAFIN)

Évolution des demandes et prestations

Dossiers	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018	
								en %	
Nouveaux dossiers ouverts durant l'année	165	165	203	241	215	211	193	-8	
Demandes <i>Horizon</i> (nouvelle prestation dès 2014)			97	196	295	226	235	+4	
Dossiers en cours au 31 décembre	164	150	206	249	271	233	233	-	

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2018 est en légère baisse par rapport à 2017, mais le nombre de dossiers en cours au 31 décembre reste stable. Le travail de conseil et d'aide au désendettement est donc relativement constant, avec un recentrage (y compris dans l'orientation) du travail sur les dossiers ayant un potentiel de désendettement.

Après quatre ans d'existence, la prestation *Horizon* a atteint un volume satisfaisant en quantité (+4% cette année) et en qualité. Cette prestation consiste à faire le bilan des dettes des bénéficiaires RI et à les recevoir en entretien pour leur présenter les possibilités de désendettement. Ils sont sensibilisés au fait qu'en cas de reprise d'emploi, des solutions d'assainissement financier peuvent être mises en œuvre, évitant ainsi la péjoration de leur situation économique. L'Unafin contribue ainsi à l'objectif d'autonomisation des bénéficiaires du RI.

Dossiers fermés en 2018

	2013 (nbre/%)	2014 (nbre/%)	2015 (nbre/%)	2016 (nbre/%)	2017 (nbre/%)	2018 (nbre/%)	Variation 2017-2018 en %
Dossiers fermés durant l'année :	147/100	130/100	200/100	205/100	254/100	191/100	-25
• Désendettement (total ou partiel)	20/14	15/12	19/10	24/12	32/13	23/12	-28
• Stabilisation de l'endettement	23/16	9/7	24/12	25/12	32/13	45/23	+41
• Bilan endettement et infos	39/26	37/28	97/49	124/60	145/57	95/50	-34
• Réponse à des demandes spécifiques	24/16	35/27	20/10	11/5	18/7	13/7	-28
• Autres (interruptions, abandon du projet, etc.)	41/28	34/26	40/20	21/10	27/11	15/8	-44

La baisse du nombre de dossiers fermés indique que le travail est toujours en cours. Lorsque l'objectif de désendettement est visé, les dossiers restent actifs pendant trois à quatre ans en moyenne. Il s'agit d'une des conséquences du ciblage initié en 2017 où l'Unafin ouvre moins de dossiers mais travaille plus longtemps sur les situations, en vue d'atteindre l'objectif d'assainissement (le volume de travail est par conséquent en augmentation).

Actions de prévention

Nbre séances totales / nbre de séances réalisées par l'Unafin / nbre participants	2014	2015	2016	2017	2018
Jeunes adultes au RI (participants à des mesures d'insertion)	4/1/213	7/2/396	6/6/356	6/6/361	9/9/637
Nouvelles familles (Espaces prévention Pro Familia)	46/18/231	-	-	-	-
Collaborateur-trice-s de la Ville de Lausanne	2/2/107	-	-	-	-
Apprenti-e-s du canton et ensemble des communes vaudoises	2/2/75	2/2/52	2/2/50	4/4/146	2/2/78
Permanence téléphonique Info Budget (nbre permanences / nbre appels)	67/351	66/338	66/379	67/520	67/530
Actions auprès de publics spécifiques (ORP et Mi- grants)	6/6/74	9/9/170	-	-	4/4/30
Apprenti-e-s Nestlé (1 ^{ère} et 3 ^e année)				5/5/115	7/7/190
Curateurs privés			2/2/89	3/3/92	4/4/133

Ces actions de prévention ont pour objectif de diminuer des actions curatives à terme.

L'Unafin a renforcé sa mission de prévention, durant l'année 2018, par une intensification des actions déjà déployées: théâtre forum (neuf séances), apprentis Nestlé (sept séances), curateurs privés (quatre séances), ainsi que la reprise d'interventions auprès de publics spécifiques (en 2018, quatre interventions auprès du public migrant). L'Unafin assume également une mission de centre de compétences sur la gestion des dettes. Elle est intervenue à ce titre auprès des assistants sociaux d'entreprise et auprès des travailleurs sociaux d'ACCENT (pour les jeunes adultes en formation dans le cadre du programme FORJAD). De plus, les collaboratrices et collaborateurs du CSR de Lausanne ainsi que des professionnels externes ont sollicité l'Unafin à plus de 221 reprises (230 en 2017) durant l'année, pour des questions en lien avec la gestion des dettes.

UNITÉ INSERTION (UI)

En 2018, l'unité a suivi 423 personnes, dont 156 de 18-24 ans. Ce suivi a pris fin pour 245 d'entre elles, avec les résultats suivants :

Motif de fin de prise en charge (nombre/%)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Entrée en formation professionnelle	28/16	52/19	52/22	68/27	77/30	67/25	45/19
Prise d'emploi	13/7	20/7	30/13	32/13	17/7	17/6	29/12
Retour à l'AS avec bilan ou projet	38/21	48/17	17/7	29/11	28/11	29/11	26/11
Mesure d'insertion (MIS) ou stage en entreprise de longue durée	8/5	18/6	17/7	23/9	16/6	11/4	18/7

Mesure d'insertion sociale de transition (MIS-T) dès 2017*						25/10	12/5
Transfert à l'ORP	15/8	13/5	16/7	18/7	16/6	35/13	24/10
Déménagement, service militaire, etc.	6/3	15/5	20/9	22/9	24/9	18/7	20/8
Interruption due à des problèmes de santé, de logement ou garde d'enfant	19/11	40/14	48/20	34/13	41/16	34/13	38/16
Défaut de collaboration, absences	52/29	74/27	35/15	29/11	37/15	30/11	30/12
Total	179/100	280/100	235/100	255/100	256/100	266/100	245/100

* Avec l'entrée en vigueur de la LASV révisée en 2017, des mesures d'insertion sociale de transition (MIS-T), destinées aux JAD, ont été créées: elles sont désormais intégrées dans le tableau.

La baisse des entrées en formation s'explique par l'évolution du public. Les JAD avec possibilité d'insertion sont rapidement orientés vers les MIS-T depuis 2017. Par conséquent, un nombre moins important de JAD sont suivis par l'Unité insertion.

UNITÉ ACQUISITION COMPÉTENCES DE BASE (CIFEAF)

La Ville de Lausanne, via le SSL, achète des cours à la Communauté d'intérêt pour la formation **élémentaire** des adultes (CIFEAF), afin de les offrir gratuitement aux Lausannois-es en situation de précarité socio-économique et ne bénéficiant pas d'autres mesures de formation. La CIFEAF est composée de cinq associations: CEFIL – LeRelais, Centre femmes – Appartenances, Corref, Français en jeu, Lire et Ecrire. Tout comme les autres prestations sociales communales, celles de la CIFEAF sont désormais bien intégrées à la stratégie d'autonomisation des bénéficiaires du RI.

	2015	2016	2017	2018
Nombre de places de cours conventionnées	4'238	4'208	4'191	4'325
Nombre d'heures de cours conventionnées	142'072	141'196	145'024	151'637
Financement conventionné avec institutions CIFEAF (en CHF)	3'566'397.88	3'554'866.89	3'649'250.70	3'773'329.45
part Ville de Lausanne – SSL	3'128'300.37	3'129'999.92	3'145'400.18	3'152'747.61
part Etat de Vaud (DSAS, DFJC et DECS)	414'544.01	401'313.47	466'474.89	593'362.44
part Ville de Lausanne (BLI)	23'553.50	23'553.50	24'449.40	24'449.40
Financement conventionné avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) (en CHF)	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Financement conventionné total du SSL (en CHF)	3'148'300.37	3'149'999.92	3'165'400.18	3'165'400.00
Solde subvention CIFEAF (part non utilisée)	1'699.63	0.08	-0.18	0.00

UNITÉ MOBILITÉ

Évolution des courses de loisirs subventionnées en faveur de personnes à mobilité réduite

	Taxis			Transport Handicap Vaud (THV)			Total		
	Usagers	Courses	Dépenses nette (CHF)	Usagers	Courses	Dépenses nette (CHF)	Usagers	Courses	Dépenses nette (CHF)
2008	718	23'295	402'159.40	512	10'735	353'194.40	1'230	34'030	755'353.80
2009	758	27'204	453'677.60	457	9'789	334'386.30	1'215	36'993	788'063.90
2010	825	29'627	497'569.20	487	10'017	343'963.40	1'312	39'644	841'532.60
2011	830	32'283	547'314.20	524	10'739	381'413.20	1'354	43'022	928'727.40
2012	757	29'561	490'122.90	598	9'720	343'190.40	1'355	39'281	833'313.30
2013	695	27'122	458'186.30	603	9'601	350'030.40	1'298	36'723	808'216.70
2014	637	24'358	401'996.30	631	9'257	342'157.80	1'268	33'615	744'154.10
2015	620	22'537	379'565.40	656	9'065	331'305.75	1'276	31'602	710'871.15
2016	613	22'296	375'988.00	664	9'114	337'563.50	1'277	31'410	713'551.50
2017	704	24'020	394'422.20	646	9'361	347'470.65	1'350	33'381	741'892.85
2018	861	29'077	473'196.50	693	9'777	370'129.58	1'554	38'854	843'326.08

Le nombre de clients et la dépense totale ont fortement augmenté entre 2017 et 2018 (respectivement +15.1% et +13.7%). Cet accroissement est principalement imputable à celui des clients transportés en taxi (+22.3%), avec pour conséquence une hausse de la dépense de +20%. Le même constat peut être fait chez les clients de THV, mais dans des proportions moindres (respectivement +7.3% et +6.5%).

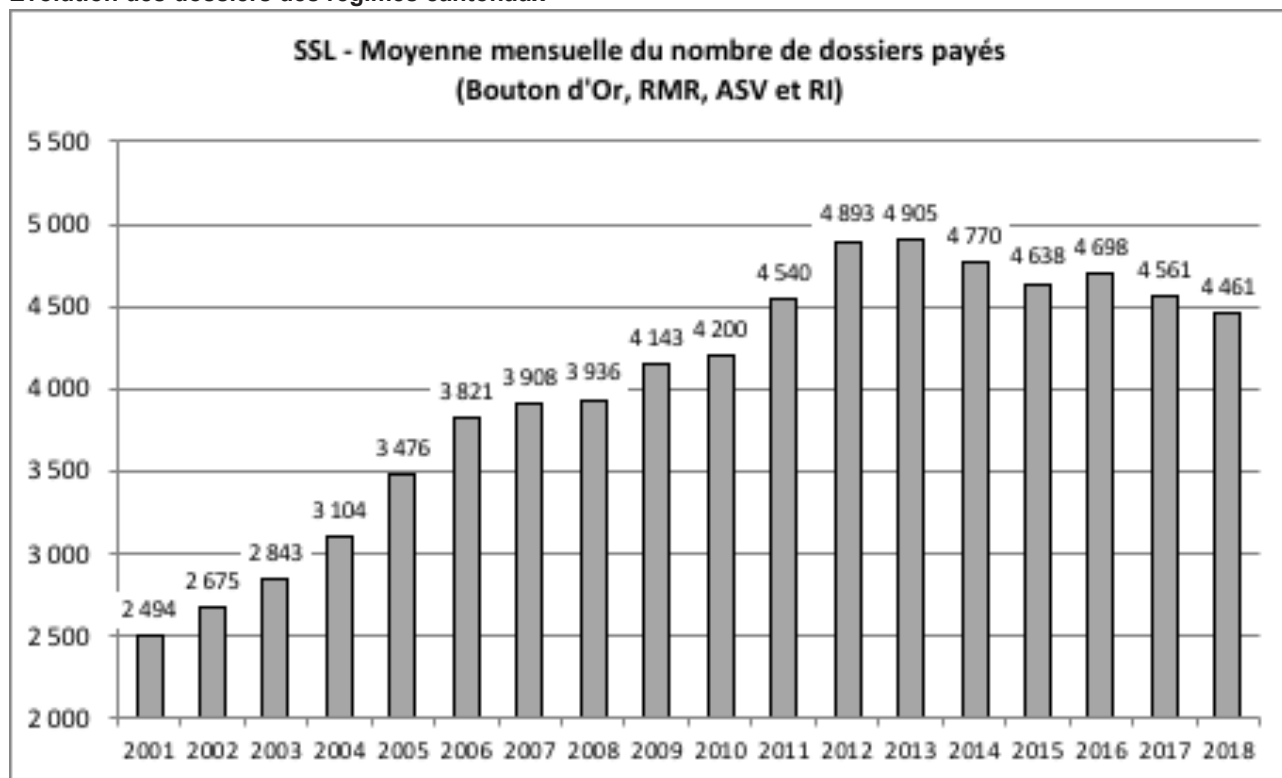
Trois raisons président à ces hausses: premièrement, la documentation remise aux bénéficiaires des Centres médicaux sociaux (CMS) mentionne, depuis l'automne 2017, l'existence de la prestation de transports pour personnes à mobilité réduite, ce qui a pour effet de faire connaître celle-ci plus largement. Deuxièmement, l'autorité compétente dans la délivrance des accréditations d'accès à la prestation a assoupli ses critères, sur l'intervention du SSL qui avait fait l'objet de plaintes de la part de bénéficiaires. Enfin, le vieillissement de la population joue également ici un rôle, le cercle des bénéficiaires étant composé essentiellement de personnes des 3^e et 4^e âges.

GARANTIR LE MINIMUM VITAL

DOMAINE 3 – REVENU D'INSERTION (RI)

Évolution de la demande du RI – Dépenses et nombre de dossiers

Évolution des dossiers des régimes cantonaux



Pour la première fois depuis 2010, l'année 2018 voit la moyenne mensuelle du nombre de dossiers payés se retrouver sous la barre des 4'500 (-9.1% depuis 2013 et -2.2% entre 2017 et 2018). Cette diminution trouve principalement sa cause dans la baisse du nombre de dossiers des 18-25 ans (-222 dossiers, soit -14.3%) et des 60-64 ans (-57 dossiers, soit -17.2%). De même qu'en 2017, ces diminutions sont à mettre au compte d'une part du transfert d'une partie des dossiers des 18-25 ans à l'Office cantonal des bourses d'études et, d'autre part, de l'obtention de la Rente-pont. À l'inverse, le nombre de dossiers des 45-59 ans s'accroît de 50 unités, soit de 2%.

74% des bénéficiaires RI du SSL sont majeurs. Parmi ces derniers, 63% vivent seuls et 44% n'ont pas de formation professionnelle.

Il convient de noter que la diminution 2017-2018 du nombre de dossiers RI devrait être plus marquée. En effet, à la suite d'une décision du SPAS, la compétence d'octroyer le RI aux personnes sous curatelle suivies par l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) a été transférée aux CSR. Dès le 1^{er} février 2018, l'OCTP a donc transféré aux CSR ses dossiers ouverts, de façon échelonnée. Ainsi, le CSR de Lausanne a reçu 174 dossiers de personnes sous curatelle et bénéficiaires du RI de mars à juillet 2018, auparavant gérés par l'OCTP.

Évolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux ASV, RMR, RI

Année	Dépense brute (CHF)	Évolution en %	Encaissement (CHF)	Évolution en %	Dépense nette (CHF)	Évolution en %
2003	72'828'469.05	+7.9	24'746'285.85	+38.3	48'082'183.20	-3.1
2004	78'752'894.85	+8.1	20'328'540.25	-17.9	58'424'354.60	+21.5
2005	88'062'832.75	+11.8	17'479'071.20	-14.0	70'583'761.55	+20.8
2006	96'013'073.90	+9	13'880'876.85	-20.6	82'132'197.05	+16.4
2007	101'504'430.07	+5.7	15'154'306.26	+9.1	86'350'123.81	+5.1
2008	103'204'064.76	+1.7	16'619'502.75	+9.7	86'584'562.01	+0.3
2009	107'082'018.54	+3.8	17'392'998.12	+4.7	89'689'020.42	+3.6
2010	106'342'466.08	-0.7	15'541'684.83	-10.6	90'800'781.25	+1.2
2011	115'278'233.25	+8.4	15'137'259.56	-2.6	100'140'973.69	+10.3
2012	125'205'014.68	+8.6	16'051'937.40	+6.0	109'153'077.28	+9.0
2013	127'824'548.18	+2.1	18'414'550.17	+14.7	109'409'998.01	+0.2
2014	123'935'485.13	-3	17'255'689.46	-6.3	106'679'795.67	-2.5
2015	122'418'357.89	-1.2	17'409'410.63	+0.9	105'008'947.26	-1.6
2016	124'607'671.99	+1.8	15'144'671.04	-13.0	109'463'000.95	+4.2
2017	122'257'332.53	-1.9	18'976'359.72	+25.3	103'280'972.81	-5.6
2018	121'929'689.83	-0.3	23'144'507.43	+22.0	98'785'182.40	-4.4

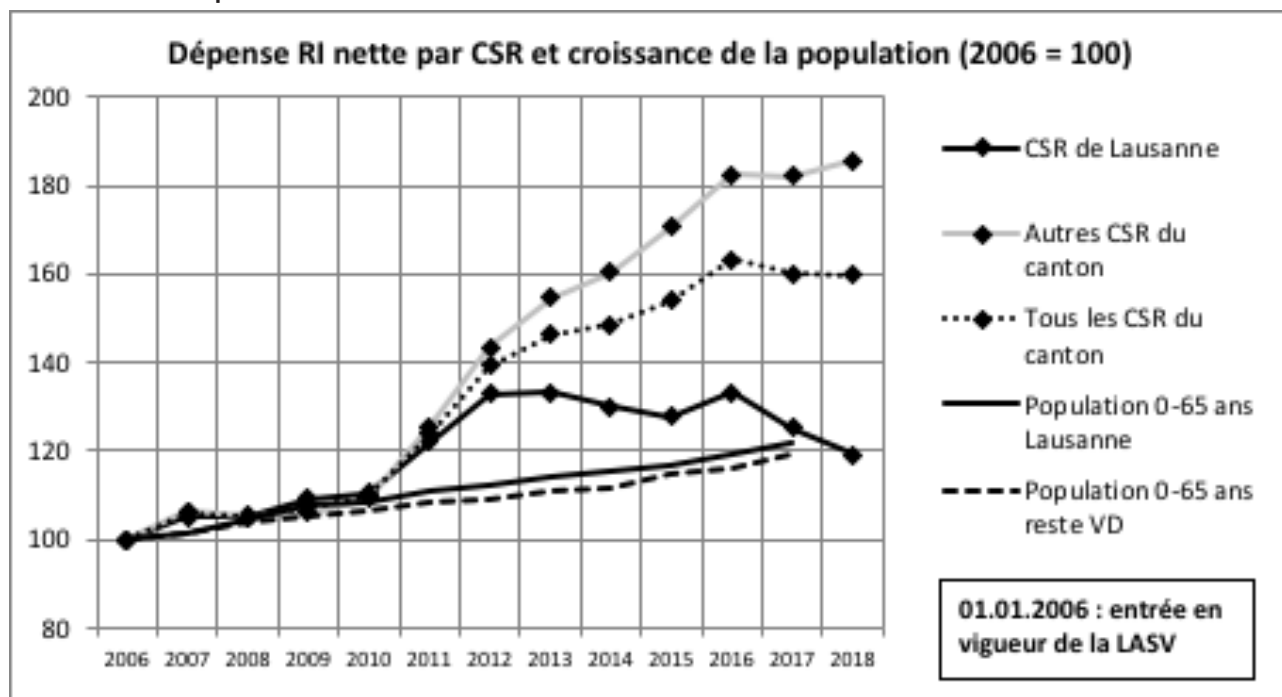
Source: GEFI

La dépense brute-totale du RI à Lausanne a diminué de 0.3% entre 2017 et 2018. Pour les dossiers des 18-34 ans, elle a chuté de 7%, et de 14.1% pour les seuls dossiers des 18-25 ans. Par contre, la dépense des dossiers des 35-59 ans a augmenté de 2.8%. Enfin, bien que le nombre de dossiers des 60-64 ans ait chuté de 17.2%, la dépense, elle, ne diminue que de 2.4% (la durée de perception du RI joue ici un rôle non négligeable).

La dépense nette accuse une diminution nettement plus importante que la dépense brute: -4.4%. Celle-ci est imputable à un important accroissement des encaissements de CHF 4'168'000.- (+22.0%), au sein desquels les rétrocessions pour avance RI sur rente AI occupent la première place (+CHF 3'059'000.-), suivies des rétrocessions pour avance RI sur PC (+CHF 1'848'000.-). A l'inverse, les rétrocessions pour avance RI sur bourse en provenance de l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) accusent une diminution de CHF 939'000.-, suivies des rétrocessions pour avance RI sur Rente-pont (-CHF 595'000.-).

On soulignera que le transfert des dossiers RI de l'OCTP au CSR, évoqué plus haut, a également eu pour effet de limiter la diminution de la dépense RI tant brute que nette.

Évolution de la dépense RI



De 2017 à 2018, la dépense nette au CSR de Lausanne diminue de 4.4%, mais augmente de 1.9% dans les autres CSR du canton (dépense brute: -0.3% à Lausanne et +2.6% dans les autres CSR). Ces évolutions contraires peuvent être expliquées par une situation conjoncturelle plus favorable à Lausanne – illustrée par la diminution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP – que dans les régions périphériques, par la diminution sensible du nombre de dossiers des 18-25 ans, ainsi que par l'effet accélérateur de sortie du RI des mesures socioprofessionnelles accomplies et de l'Unité commune ORP-CSR.

ENQUÊTES ET PERCEPTIONS INDUES

Évolution des enquêtes demandées, menées

Enquêtes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Demandées	132	129	144	107	146	133	143	143
Menées	155	153	138	128	134	250	252	312
dont enquêtes administratives						115	111	146

Les demandes de pièces administratives faites par les gestionnaires de dossiers sont en hausse, notamment celles visant à obtenir des extraits de comptes bancaires ou postaux par le biais des enquêteurs.

De leur côté, les enquêteurs ont traités 166 enquêtes de terrain soit une hausse de 23, en comparaison avec 2017. Cette hausse s'explique par l'apport d'un enquêteur supplémentaire depuis octobre 2017.

Perceptions indues et restitutions

Année	Décisions d'indus établies (RI+ASV+RMR) en CHF	Montants restitués en CHF
2006	652'551.05	-650'321.30
2007	2'819'523.60	-320'730.05
2008	3'358'583.90	-389'069.10
2009	3'079'428.36	-604'791.60

2010	2'419'291.00	-637'770.35
2011	3'740'415.20	-669'798.40
2012	3'473'361.00	-906'395.55
2013	3'904'345.87	-1'043'307.54
2014	2'932'691.78	-1'058'762.50
2015	3'036'231.00	-1'170'958.00
2016	2'660'830.56	-1'274'611.05
2017	2'187'059.11	-1'213'277.79
2018	2'380'531.17	-1'360'974.57

La hausse des montants restitués concernent les montants récupérés auprès des personnes qui ne sont plus au bénéfice du RI (CHF 834'000.- remboursés en 2018, contre CHF 650'000.- en 2017).

Les montants récupérés par retenues sur le droit RI sont par contre en légère diminution (CHF 527'000.- en 2018, contre CHF 567'000.- en 2017). Ceci peut s'expliquer par la baisse du nombre de dossiers actifs.

Évolution des plaintes et dénonciations pénales pour fraude

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Plaintes pénales (148a CP, escroquerie, faux dans les titres)	7	18	53	94	25	30	56	91
Dénonciations pénales préfectorales: fraudes sans astuce (contraventions à la LASV)	149	216	144	173	255	167	92	-
Plaintes pénales à rédiger							180	184

Le nombre de plaintes pénales est en forte augmentation depuis 2017. Avec l'introduction de l'article 148a du code pénal (CP) au 1^{er} octobre 2016, tous les cas de fraudes à l'aide sociale doivent désormais faire l'objet d'une plainte pénale au Ministère public.

Au 31 décembre, 91 plaintes pénales ont été déposées (contre 56 en 2017). L'augmentation de ce nombre est rendu possible à la suite de l'engagement d'une juriste supplémentaire au 1^{er} juillet 2018.

ÉVOLUTION DES FONDS DE LA DSCS

Évolution des demandes au Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération

	Demandes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Reçues		294	298	244	267	242	272	191	196
Acceptées		283	276	228	245	228	261	174	178
Refusées		11	22	16	22	14	11	17	18

Évolution des recettes et dépenses du Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération

Année	Recettes (CHF)	Dépenses (CHF)	Solde (CHF)
2008	945'903.76 ¹	270'733.15	913'780.27
2009	63'114.25	241'340.72	735'653.80
2010	150'543.74	206'784.50	679'413.04
2011	38'517.55	221'147.65	496'782.94
2012	191'230.86 ²	221'664.70	476'349.10
2013	138'861.45	231'634.95	383'575.60
2014	32'570.10	147'149.10	268'996.60
2015 ³	494'960.43	129'897.18	634'059.85
2016	40'165.95	140'697.65	533'528.15
2017 ¹	34'913.15	107'936.10	460'505.20
2018 ²	199'280.40	84'452.65	575'332.95

¹ dont CHF 350'000.- recapitalisation (préavis N° 2007/63) et CHF 553'032.56 de successions en déshérence.

² dont CHF 149'000.- de succession en déshérence.

³ dont CHF 439'539.33 de succession en déshérence, versés après l'envoi du dernier rapport.

Au 31 décembre, les moyens publics de successions et de dons s'élèvent au total à CHF 6'512'909.45. À la même échéance, le Fonds a accordé des dons pour un total de CHF 5'832'915.45 et des prêts pour CHF 1'218'383.55, dont CHF 1'088'140.20 ont déjà été remboursés. Il y a des pertes sur débiteurs pour CHF 108'579.72 (assimilables à des dons) et le disponible en fin d'année se monte à CHF 575'332.95.

Évolution des demandes au Fonds d'action sociale

	Demandes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Reçues		58	48	42	26	14	11	19	25
Acceptées		52	41	37	25	12	11	18	25
Partiellement acceptées		2	3	3	-	-	-	-	-
Refusées		4	4	-	1	2	-	1	-

¹ Dont CHF 13'057.65 de successions en déshérence.

² Dont CHF 172'239.60 de successions en déshérence.

Au 31 décembre, le Service social Lausanne a accordé sur ce fonds un montant total de CHF 54'688.15, dont CHF 35'213.25 sous forme de dons et CHF 19'474.90 sous forme de prêts.

Évolution des dépenses du Fonds d'action sociale (y compris Fonds Grumbach et Fonds pour projets spéciaux)

Année	Recettes	Dépenses	Solde
2008	84'002.50	111'294.50	1'900'865.60
2009	80'556.48	86'997.85	1'894'424.23
2010	139'731.29	218'970.77	1'815'184.75
2011	228'989.96	172'834.50	1'871'340.21
2012	72'814.76	53'031.25	1'891'123.72
2013	126'316.36	211'375.15	1'806'064.93
2014	130'229.72	163'636.00	1'775'894.85
2015	109'380.18	135'347.35	1'749'927.68
2016	72'367.50	116'048.85	1'706'246.33
2017	135'966.25	112'717.10	1'729'633.48
2018	65'342.95	186'131.95	1'608'844.48

RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION DE DROGUES, FAVORISER L'INSERTION ET LA THÉRAPIE

DOMAINE 4 – PRÉVENTION – DISPOSITIF ADDICTIONS

Nombre de seringues distribuées (Fondation ABS)

Modalités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Distribus	90'487	96'214	64'885	88'092	95'562	95'195	98'501	103'366
Passage	23'016	28'442	23'806	29'174	26'328	28'626	32'218	38'166
Automates	0	0	0	0	8'808	34'872	18'965	14'921
Total	113'503	124'657	88'691	117'266	130'698	158'693	149'684	156'453

Un automate à seringues, modèle échangeur uniquement, a été réinstallé sur la descente de Bel-Air en septembre 2015. Depuis novembre 2016, les boîtes ne contiennent plus qu'une seringue, ce qui explique la diminution.

Espace de consommation sécurisé (ECS)

Suite à l'adoption du préavis N° 2016/41 (« Politique communale en matière de drogues »), le SSL a coordonné la mise en œuvre de l'Espace de consommation sécurisé (ECS), dont le mandat pour la conduite du projet pilote d'une durée de trois ans a été confié à la Fondation ABS. L'ECS a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2018.

	Dès 10.2018
Contacts ³	2'415
Contacts hommes	2'057
Contacts femmes	358
Selon types de consommation	
par injections	1'693
par inhalations	661
par sniffs	61

Le nombre de contacts a augmenté progressivement entre octobre et décembre 2018 (698 en octobre, 713 en novembre et 1'004 en décembre). La moyenne des contacts par jour a augmenté également progressivement (22.5 en octobre, 23.8 en novembre et 32.4 en décembre). La fréquentation en fonction des jours de la semaine s'est davantage équilibrée depuis l'ouverture de l'ECS, pour se situer au mois de décembre et en moyenne à : 34 contacts par jour pour les lundis, 34.5 pour les mardis, 27 pour les mercredis, 33.25 pour les jeudis, 35 pour les vendredis, 32.4 pour les samedis et 26.6 pour les dimanches.

Appui socio-éducatif

Contacts au Passage (Fondation ABS)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contacts	21'164	20'866	21'496	24'021	23'616	20'521	20'400	17'283
Contacts hommes	18'077	18'181	18'502	20'896	21'043	18'659	18'688	15'805
Contacts femmes	3'087	2'685	2'994	3'125	2'573	1'859	1'712	1'478
Entretiens	9'496	13'803	7'281	8'096	8'561	5'049	4'031	3'075
Nouvelles personnes accueillies / acceptées	236/110	306/130	314/183	324/200	379/187	257/134	284/136	185/146
Soins médicaux	2'942	3'087	4'141	4'449	3'337	2'855	2'766	2'525

³ Dont CHF 172'239.60 de successions en déshérence.

Contacts à la Terrasse (Fondation ABS)

	2015	2016	2017	2018
Contacts	13'661	12'862	15'322	13'297
Contacts hommes	12'535	11'915	14'201	12'210
Contacts femmes	1'126	1'098	1'121	1'087
Entretiens	2'891	2'181	1'849	1'586
Nouvelles personnes accueillies / acceptées	142/101	99/52	89/87	91/89
Soins médicaux	114	51	202	107

La Terrasse a été ouverte en février 2014 sous la forme d'un projet pilote d'une durée de deux ans. À la suite de l'évaluation positive de cette expérience pilote, le lieu d'accueil a été pérennisé en mars 2016.

Contacts à Fleur de Pavé

	2014	2015	2016	2017	2018
Contacts au bus	11'431	11'705	11'402	12'141	9'090
Contacts au bureau	736	643	934	949	651
Contacts dans les établissements	565	587	690	793	900

Activités créatives, sportives, culturelles

Programmes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Éveil – personnes par jour d'ouverture (moyen)	14	16	16	17	28	34	28	34
Éveil – nombre total de personnes accueillies					190	184	192	233
Éveil – nombre total d'inscription aux ateliers					6'794	7'643	7'621	9'703
Sport'Ouverte – personnes accueillies dans le cadre des activités régulières (depuis 2015)	320	348	450	498	1'993	2'283	2'603	3'434
Sport'Ouverte – camps / nombre total de journées (séjours et sorties)	3	4	5	7	6/24	6/35	4/36	4/39

Repas servis dans le cadre du dispositif

	2014	2015	2016	2017	2018
Repas servis au Passage (Fondation ABS)	16'775	16'712	15'988	15'910	13'040
Repas servis à Sport'Ouverte	500	566	582	678	812

COUVRIR LES BESOINS VITAUX DES PERSONNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

DOMAINE 4 – PRÉVENTION – AIDE SOCIALE D'URGENCE

Hébergement

Évolution des nuitées

Hébergement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abri PC / Hiver 2018-19: Abri l'Etape	3'720	6'446	7'169	11'568	11'160	13'327	11'145	10'604	9'729
Marmotte	10'949	11'269	11'738	11'681	11'803	12'254	12'454	13'212	12'268
Sleep In	8'245	8'572	9'380	9'499	9'521	10'957	11'529	12'710	12'784
Total	22'914	26'287	28'314	32'748	32'484	36'538	35'128	36'526	34'781

En neuf ans, le nombre de nuitées du dispositif a augmenté de 52%, passant de 22'914 à 34'781.

Évolution des personnes accueillies

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes différentes accueillies	2'021	2'091	1'961	1'756	1'708
Nombre de refus	5'783	11'313	6'774	12'445	8'492

En 2018, 1'708 personnes différentes ont fréquenté les structures d'hébergement d'urgence de la Ville, dont 81% d'hommes, 13% de femmes et 6% d'enfants. La nationalité la plus représentée parmi les usagers est la nationalité nigériane, avec 29% d'usagers (tout comme en 2017). Vient en deuxième position la nationalité roumaine, avec 28% d'usagers (+6% par rapport à 2017), puis 6% d'usagers suisses et 5% de français.

Le nombre de refus représente le cumul des refus annoncés chaque jour dans les trois hébergements, ainsi qu'au Bureau des réservations (109 refus en 2018 pour ce dernier). Il ne s'agit donc pas précisément du nombre de personnes refusées, car une personne peut avoir été refusée à plusieurs endroits dans la même journée.

Durée de présence des usagers-ères dans le dispositif d'hébergement d'urgence

	Durée en %	2013	2014	2015	2016	2017	2018
De 1 à 3 jours		39	47	40	35	37	34
De 4 à 30 jours		35	31	34	37	32	33
De 1 à 3 mois		19	14	17	18	16	21
De 3 à 6 mois		3	5	5	7	9	7
De 6 à 9 mois		3	2	2	7	3	4
De 9 à 12 mois		1	1	2	1	3	1
	Durée en nombre de jours						
Durée moyenne des présences		29	25	30	32	40	38

Depuis l'ouverture du Bureau des réservations en décembre 2012, 8'651 personnes différentes ont fréquenté les hébergements d'urgence de Lausanne. Deux tiers des usagers (68%) ont fréquenté les hébergements d'urgence sur une durée totale de moins de trois mois, entre décembre 2012 et décembre 2018.

Le Répit (Fondation Mère Sofia)

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et la Fondation Mère Sofia, le Répit a été ouvert du 15 janvier au 27 avril 2018. Offrant un lieu d'accueil de nuit, gratuit et sans inscription, aux personnes sans abri et en situation de vulnérabilité ou concernées par les addictions, le Répit a fonctionné de la même manière qu'un espace de jour et a proposé un lieu chauffé et de petites collations. Cette structure a permis de compléter le dispositif d'aide d'urgence hivernal lausannois. Le Répit a comptabilisé 8'825 accueils de nuit pendant ses trois mois et demi d'ouverture, dont 96% d'hommes et 4% de femmes. Le projet sera reconduit en 2019.

Accueil de jour

Fréquentation de l'Espace

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entrées	28'182	32'411	21'821	27'836	30'968	26'280
Moyenne journalière	109	124	84	107	117	100

L'Espace a déménagé en 2018 : la fermeture nécessaire au déménagement pendant plusieurs jours ainsi que la nécessité pour les usagers de prendre connaissance et de s'habituer à ce changement expliquent en partie la baisse de fréquentation par rapport à 2017.

Évolution des prestations de l'Espace

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de consignes à bagages occupées (au 31 décembre)	35	43	35	16	45
Nombre de personnes disposant d'une adresse postale (au 31 décembre)	355	485	665	1'044	1'379
Nombre de contacts dans les permanences infirmières	588	590	717	771	712
Nombre de contacts dans les permanences sociales	2'713	1'988	3'010	3'455	3'136

Distribution de nourriture

Distribution de nourriture par la Centrale Alimentaire de la Région Lausannoise (CARL)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kilos	534'879	572'000	600'000	520'000	565'000	564'000	558'000	431'000	427'000

La diminution du nombre de tonnes de nourriture distribuées en 2018 s'explique en partie par le déménagement des locaux de la Centrale alimentaire de Sévelin au chemin de la Colline.

Nombre de repas servis à la Soupe Populaire (Fondation Mère Sofia)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Repas	45'685	52'501	63'389	60'966	68'452	73'616	82'081	82'578	76'798

Nombre de colis alimentaires distribués lors des permanences de l'Echelle (Fondation Mère Sofia)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Colis	1'378	nd	1'425	1'586	1'661	2'077	2'467	1'854	2'083

Un colis représente une semaine de nourriture pour une famille.

SERVICE DU TRAVAIL (ST)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Office régional de placement (ORPL)

- proposer un poste adéquat à chaque demandeur d'emploi
- conseiller les demandeurs sur les possibilités de mesures actives telles que des cours ou des programmes d'emplois temporaires
- prospecter les entreprises afin de les inciter à annoncer leurs postes disponibles au Service public de l'emploi

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

- faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation ou des frais liés à l'exercice d'une profession

Emploi Lausanne

- organiser dans de nombreux métiers des programmes d'emplois temporaires dans le but d'augmenter les qualifications des demandeurs d'emploi
- proposer des mesures adaptées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage, du revenu d'insertion et de l'assurance-invalidité
- entretenir un réseau de places d'accueil en étroite collaboration avec les services de la Ville et des institutions à but non lucratif

Inspection du travail Lausanne (ITL)

- veiller, par une politique d'information préventive et par des contrôles, au respect par les entreprises lausannoises de la bonne application de la loi sur le travail, de la loi sur l'assurance-accident et de la loi sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques
- renseigner les personnes qui habitent ou travaillent à Lausanne dans le domaine du droit du travail (public et privé)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration ST	11.40	10.40	11.80	11.80
Emploi Lausanne	49.15	46.30	48.55	46.30
Inspection du travail	7.30	7.30	7.30	6.50
FLAT	1.50	1.50	1.50	1.50
Office régional de placement	104.80	79.10	104.80	66.00
Unité commune ORP-CSR	10.00	10.00	27.60	23.30
Total service	184.15	154.60	201.55	155.40

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018
Total service	+ 17.40

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Administration ST	11	10.40	13	11.80
Emploi Lausanne	56	46.30	55	46.30
Inspection du travail	9	7.30	8	6.50
FLAT	2	1.50	2	1.50
Office régional de placement	86	79.10	72	66.00
Unité commune ORP-CSR	11	10.00	25	23.30
Total service	175	154.60	175	155.40

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n		n	
Administration ST	2		2	
Emploi Lausanne	1		1	
Total service	3		3	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	11	10
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	2
Total service	11	12

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	5
Départ à la retraite	3
Fin de contrat	2
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	1
Licenciement invalidité totale	
Total service	11

UNITÉ RH (URH)

Le projet « Bien-être & Santé au travail » (BEST) a été mis en œuvre durant le premier trimestre 2018. Un soutien et un suivi de proximité ont été proposés aux cadres, selon leurs besoins, et des communications régulières sur le projet ainsi que son évolution ont été effectuées. Un rapport sur les indicateurs RH rédigé pour les années 2016 et 2017 sera dorénavant systématiquement utilisé comme outil de suivi. Un focus a été mis sur l'absentéisme. La partie RH de l'Intranet retravaillée dans son ensemble a permis la révision et l'adaptation de diverses procédures, notamment celles relatives à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux collaborateurs, aux interventions en cas de violence, aux inscriptions aux formations ainsi qu'à la clarification des conditions de prises en charge et des redevances. Des conventions de formations détaillées, en complément des formules usuelles, sont dorénavant systématiquement établies pour les formations de plus de cinq jours soumises à redevance. Un nouveau prestataire a été sollicité pour la réalisation d'une supervision au sein d'une équipe. L'ensemble des tâches incombant à l'Unité RH ont été revues et redistribuées de manière efficiente en raison de divers changements organisationnels. En 2018, l'URH a apporté son soutien dans le recrutement et/ou le transfert de 32 personnes (CDI, CDD et auxiliaires).

UNITÉ SUPPORT

L'Unité support regroupe les entités « Informatique et télécoms (SSTLUit) » et « Administration-Comptabilité-Intendance (ACI) ». Elle compte également un collaborateur spécialisé dans le domaine de la documentation et de l'archivage.

Finance et gestion des locaux

Pour l'année sous revue, l'activité du groupe ACI s'est poursuivie dans ses domaines de prédilection, à savoir la comptabilité et l'intendance.

De son côté, le chef de l'Unité support a mené à bien les travaux d'agrandissement de l'Unité commune ORP-CSR.

Ce travail intense s'est terminé par l'ouverture de la nouvelle Unité commune dans ses locaux de Port-Franc22 au début du mois d'octobre 2018.

Enfin, le chef de l'Unité support a également continué le suivi de chantier, la coordination de projet et le montage financier de l'important déménagement de plusieurs unités du service dans les locaux de Sévelin 8.

Pour mémoire, cette surface de 3'000 m², divisée en 2'600 m² de locaux administratifs et de formation et de 400 m² dédiés à un restaurant d'application, a été bâtie par la coopérative *Logement Idéal*, sur une parcelle propriété de la Ville de Lausanne.

Ce projet trouvera son aboutissement au premier trimestre 2019, par le regroupement de 60 collaborateurs et collaboratrices du service, ainsi que par l'accueil quotidien d'une centaine de demandeurs d'emploi.

Informatique

Pour l'Unité informatique et télécoms (SSTLUit), 2018 fut une année de stabilisation appréciée en terme de personnel.

Sous l'angle du support informatique, l'unité continue à fournir ses services dans le cadre des déménagements, des créations d'unités ou des prises de nouveaux locaux.

Au titre des travaux particuliers, on notera :

- les mesures de soutien très importantes apportées à l'Unité commune ORP-CSR dans le cadre de son emménagement dans ses nouveaux locaux et de sa transition, simultanée, sur le système d'exploitation WINDOWS 10, ainsi que sur les logiciels de bureautiques *upgradés* ;
- les travaux de tests, d'identification de problèmes et de paramétrages des postes de travail de l'ORP liés à l'introduction de WINDOWS 10. Ces travaux ont été extrêmement chronophages du fait des spécificités de la configuration de ces postes selon les concepts de sécurité communaux et cantonaux réunis ;
- la prise en charge, en matière de support 1^{er} et 2^e niveau, du Secrétariat général de la Direction des sports et de la cohésion sociale.

Documentation et archivage

Le documentaliste-archiviste du Service du travail assure un service d'appui et de conseil, en matière documentaire et archivistique, au bénéfice de toutes les unités, « métier » ou transversales, du service.

En 2018, cette activité extrêmement spécialisée a permis de mener à bien un projet ambitieux visant à finaliser la mise en exploitation du logiciel de *knowledge management Optimiso*.

Notre documentaliste, en étroite collaboration avec un nombre important de collaborateurs et collaboratrices du ST, a assuré la structuration et l'écriture des processus, procédures et autres documents, dans le respect de la cartographie établie pour notre service et ses différentes unités.

Il a également conçu et mis sur pieds des formations différenciées pour les utilisateurs et utilisatrices quotidiens de cet outil, devenu stratégique pour le Service du travail. Il a pu, pour réaliser cette mission, s'appuyer sur un groupe de collaborateurs et de collaboratrices composé de spécialistes de l'organisation d'entreprise et du management de la qualité, ainsi que de la responsable d'Emploi Lausanne.

A la fin 2018, environ 80% du travail prévu a été effectué et le logiciel *OPTIMISO* mis en service. Il constituera, à l'avenir, un outil de référence dont l'évolution et la mise à jour se poursuivront en 2019.

OFFICE RÉGIONAL DE PLACEMENT (ORP)

En préambule, il est utile de rappeler la terminologie officielle utilisée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) reprise dans le texte ci-après :

- est un demandeur d'emploi toute personne inscrite à un Office régional de placement ;
- est un chômeur tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de six heures par semaine, bénéficiant des indemnités journalières LACI et disponible de suite pour un emploi ;
- est nommé taux de chômage, le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active, selon le recensement fédéral de 2010.

Données significatives en 2018

Le nombre de demandeurs d'emploi a varié en 2018, passant de 6'493 en janvier pour baisser à 5'876 à fin juin, puis remonter durant le second semestre pour s'établir à 6'441 à la fin décembre 2018. Au final, la moyenne annuelle du nombre de demandeurs d'emploi lausannois s'établit en 2018 à 6'122, ce qui représente une baisse de 5.9% par rapport à la moyenne annuelle de 2017, établie à 6'478. Cette décline a touché avant tout les hommes avec une baisse de 7.8%, et les femmes dans une moindre mesure avec une diminution de 2.7%.

Le taux de chômage officiel pour Lausanne s'établit en moyenne annuelle à 5.3%, soit en baisse de 1.0% par rapport à l'exercice précédent.

Moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi par genre

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018 (en%)
Hommes	3'231	3'580	3'499	3'556	3'727	3'569	3'290	-7.8
Femmes	2'687	2'820	2'747	2'835	2'979	2'910	2'831	-2.7
Total	5'919	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	-5.5

L'ORPL a annulé en moyenne 749 dossiers par mois, dont 404 en raison d'une prise d'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORPL depuis une longue période enregistre une légère baisse, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous :

Moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi selon les jours d'inscription

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018 (en%)
100 j et moins	1'544	1'845	1'890	1'980	2'026	1'956	1'972	0.8
101 à 200 jours	1'157	1'254	1'174	1'246	1'333	1'276	1'184	-7.2
201 à 300 jours	791	857	817	848	914	865	792	-8.4
301 à 400 jours	587	635	599	619	662	633	566	-10.6
401 à 500 jours	410	439	448	430	456	459	393	-14.4

501 à 600 jours	299	315	335	315	340	343	309	-9.9
601 à 700 jours	216	223	238	221	235	226	216	-4.4
701 à 800 jours	151	151	146	147	155	149	139	-6.7
801 à 900 jours	102	98	89	98	94	100	86	-14.0
901 à 1000 jours	80	70	66	72	73	72	63	-12.5
1001 jours et plus	582	513	445	416	418	399	402	0.8
Total	5'918	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	-5.5

Pour cette période, ce sont les tranches d'âges des moins de 21 ans et celle des 21 à 25 ans qui ont enregistré les plus fortes baisses avec respectivement -13.2% et -9.9%.

Moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi par tranches d'âges

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018 (en%)
moins de 21 ans	194	197	176	180	172	152	132	-13.2
21 à 25 ans	525	575	544	531	548	503	453	-9.9
26 à 30 ans	921	1'033	993	1'024	1'095	1'063	1'003	-5.8
31 à 35 ans	1'087	1'130	1'083	1'105	1'159	1'141	1'051	-7.9
36 à 40 ans	846	889	919	957	975	936	892	-4.7
41 à 45 ans	701	784	764	772	849	811	774	-4.6
46 à 50 ans	630	664	662	680	711	673	671	-0.3
51 à 55 ans	474	561	540	544	577	598	582	-2.7
56 à 60 ans	372	405	405	438	456	446	414	-7.2
61 à 65 ans	169	163	160	161	164	153	151	-1.3
Total	5'919	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	-5.5

Le tableau ci-après montre l'évolution du chômage sur les sept dernières années, en fonction de l'origine des demandeurs d'emploi. Nous observons une baisse de tous les groupes :

Moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi par origine

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018 (en%)
Suisse	2'696	2'835	2'693	2'757	2'893	2'878	2'742	-4.7
UE27/AELE	1'577	1'848	1'932	2'039	2'131	2'073	1'956	-5.6
Afrique	653	669	611	587	621	536	518	-3.4
Reste Europe	388	405	358	359	391	352	326	-7.4
Asie	306	335	334	333	342	316	285	-9.8
Amériques	296	308	317	314	328	324	295	-9.0
Autres/n.c.	2	2	2	3	1	2	1	
Total	5'919	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	-5.5

Dans un contexte de baisse du nombre de demandeurs d'emploi, les domaines bénéficiant le plus de cette tendance sont celui du bâtiment, de l'informatique et de la restauration.

Moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi par professions recherchées

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018 (en%)
Sommeliers, serveurs, cuisiniers	678	594	615	661	659	591	-10.3
Vendeurs, caissiers, employés du commerce de détail	521	502	514	535	499	472	-5.4
Employés de commerce, de bureau, comptables	516	479	480	502	499	485	-2.8
Employés de maison, nettoyeurs de locaux	504	502	508	526	499	500	0.2
Magasinières, manutentionnaires	205	190	160	169	157	154	-1.9
Autres métiers du bâtiment	260	281	296	312	272	229	-15.8
Professions du spectacle	219	216	211	215	237	234	-1.3
Maçons, peintres, monteurs électriciens	235	241	245	253	207	166	-19.8
Infirmiers, aides infirmiers, assistants médicaux	199	190	199	209	209	208	-0.5
Informaticiens	172	174	185	181	195	165	-15.4
Spécialistes en publicité, relations publiques, marketing	149	149	157	170	173	156	-9.8
Spécialiste en organisation et planification	91	100	101	109	108	108	0.00
Autres	2'651	2'629	2'720	2'862	2'765	2'654	-4.0
Total	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	6'122	-5.5

L'année 2018, placée sous le signe de l'optimisme en matière économique, a eu logiquement des retombées favorables sur le marché de l'emploi. Au niveau Suisse, signe de confiance univoque, l'investissement des entreprises dans les postes commerciaux a connu une croissance des emplois, notamment dans les secteurs spécialisés, *medtech* et IT. Le nombre d'offres d'emploi publiées a été une nouvelle fois en croissance, la Suisse romande profitant toutefois un peu moins de cette embellie du marché de l'emploi.

Les stratégies des entreprises concernées par des fluctuations sensibles de leurs activités, que ce soit pour des raisons de saisonnalité en lien avec les conditions météorologique ou de leur carnet de commande, ont désormais bien intégré les caractéristiques de l'assurance-chômage. Ainsi, si le nombre de demandeurs d'emploi est à la baisse, les flux entre les sorties et les inscriptions restent comparable avec les années précédentes, engendrant ainsi un volume de travail soutenu devant être assumé par des effectifs fortement sollicités.

Pour l'ORPL, la période qui vient de s'écouler a tenu toutes ses promesses, autant en matière d'intensité que dans la diversité des défis qu'elle a présentée. Cette dernière année, une évolution rapide autant des contingences internes qu'externes a été observée: que cela soit la décreue rapide du taux de chômage, le développement de l'Unité commune ORP-CSR, la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale (Cst) ou encore la poursuite de l'évolution des pratiques du marché du travail, autant de phénomènes, globalement réjouissants, qui ont nécessité une évolution sensible du dispositif de l'ORPL, qui se poursuivra sur la période à venir.

L'extension de l'Unité commune a mobilisé beaucoup d'énergie dès le début de cet exercice. Elle a été au cœur de l'attention de l'ORPL et de la direction du ST. Dans un contexte de baisse du nombre de demandeurs d'emploi, son extension a représenté une opportunité temporelle pour aligner les effectifs avec l'évolution des moyens financiers accordés au dispositif. Privilégiant avant tout une démarche volontaire et consciente pour rejoindre cette unité rattachée à l'ORPL, du temps et de l'énergie ont été investi pour communiquer et promouvoir celle-ci. Ces démarches ont abouti et permis de faire converger les impératifs budgétaires avec les souhaits individuels, en accueillant neuf conseillers en personnel et deux collaborateurs administratifs expérimentés issus de l'ORPL et s'identifiant pleinement aux missions et défis de l'Unité commune. Un autre élément positif est l'appel à candidature concernant deux postes de cadre qui a permis la promotion de deux collaborateurs en interne dans un réjouissant équilibre des genres.

Afin d'adapter l'unité à l'évolution des contingences, gérer les efforts découlant du transfert des effectifs, conserver la satisfaction des collaborateurs à accomplir leurs missions tout en maintenant ses performances, l'ORPL a fait évoluer son organisation:

- un de ses quatre secteurs, à l'instar du reste du canton, est devenu un secteur généraliste dans lequel la totalité des professions sont prises en charge. Il s'agira dans un second temps d'évaluer la pertinence de ce modèle d'organisation sous l'angle de la performance et sous celui de la satisfaction au travail, par rapport aux autres secteurs qui restent spécialisés. Nous avons également procédé à une réduction du nombre de professions qui étaient prises en charge de manière spécialisée par les différents secteurs. Les différents volets de ces évolutions ont visé un objectif commun, répartir équitablement et réguler les flux des demandeurs d'emploi, notamment saisonniers, et limiter autant que possible les transferts de dossiers de demandeurs d'emploi tout au long de l'année, ceux-ci pénalisant la performance autant pour les demandeurs d'emploi que pour les conseillers en personnel;
- les premiers modules d'un concept baptisé « Forum », présenté au mois de juin, ont également été mis en œuvre pendant cet exercice. Ce projet, piloté par des conseillers en personnel de l'ORPL, a pour vocation de cultiver les ressources et les connaissances que les conseillers sont susceptibles de mobiliser pour accompagner les assurés. L'un des modules consiste à faire venir des intervenants externes qui interviennent pour des micro-conférences, favorisant ainsi l'échange et ouvrant les portes à un enrichissement de l'accompagnement.

Service employeur et Article 121a de la Constitution fédérale

Les travaux de préparation de la mise en œuvre de l'article 121a Cst ont avant tout impacté le périmètre des collaborateurs du service entreprise. En effet, la rapidité et le volume de données à traiter pour répondre aux exigences consécutives à l'obligation d'annonce a nécessité une évolution des processus, de l'organisation du travail, ainsi que des systèmes d'informations. Corollaire à ces évolutions, l'accent a été mis pour l'ensemble des collaborateurs de l'ORPL sur le renforcement de la qualité des données récoltées, autant sur la forme que sur le fond, ainsi que sur l'obtention de la part des demandeurs d'emploi de l'autorisation de diffuser ces informations. Compte tenu de l'organisation du travail par domaine professionnel, ce sont avant tout les secteurs concernés par l'obligation d'annonce qui ont été mis à forte contribution pour fournir des dossiers de demandeurs d'emploi dans des délais très courts.

L'ORPL entretient toujours un contact régulier avec les entreprises installées dans le périmètre de la commune de Lausanne. Cette année encore, nous avons eu le plaisir de rencontrer nos clients réguliers et nos prospects au mois de septembre dans le magnifique cadre du jardin du Musée de l'Art Brut. Il est à relever que l'objectif 2018 de 3'000 traitements de places vacantes a été largement dépassé pour atteindre 4'648 places, nombre très au-delà des prévisions établies découlant de la mise en œuvre de l'article 121a CST et révélant ainsi une dimension du marché caché bien supérieure aux attentes.

L'Unité commune ORP-CSR est rattachée à l'ORPL. Cette unité a officiellement ouvert ses portes le 8 octobre 2018 à Port Franc 22, au cœur du quartier du Flon et à proximité immédiate de l'ORPL, conformément aux exigences du SECO. Il s'agit là d'une grande satisfaction pour l'ensemble des parties prenantes. La généralisation de ce dispositif est le résultat d'un travail collectif. Celui-ci découle d'une collaboration fructueuse entre les services de la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud, et les professionnels concernés, tous niveaux hiérarchiques confondus, souhaitant voir aboutir un projet, une vision innovante dans l'intérêt des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail. Les obstacles et les multiples défis techniques et humains ont pour la grande majorité été relevés et surmontés. De 16 collaborateurs au 1^{er} janvier 2018, cette structure pluridisciplinaire en compte désormais 49 au 31 décembre 2018, et accueille désormais 1'235 bénéficiaires.

FONDATION LAUSANNOISE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (F.L.A.T.)

Une triste nouvelle s'est abattue sur la Fondation et tous les membres ont été particulièrement émus à la suite du décès de Mme Martine Fiora-Guttman, survenu le 13 octobre 2018. Mme Fiora-Guttman avait intégré la F.L.A.T. en avril 1998 et occupait la fonction de vice-présidente depuis 2003, ainsi que celle de membre du Bureau depuis 2005.

Les fonctions laissées vacantes ont dû être mises au concours. Les membres ont décidé d'attribuer à l'unanimité la vice-présidence à Mme Adozinda da Silva et la fonction de membre du Bureau à Mme Monique Cosandey. A des fins organisationnelles, la signature collective a également été attribuée à un troisième membre en la personne de M. Pierre Zeender.

Les statuts de la Fondation ont dû être modifiés à la suite de la rédaction d'une directive sur l'indemnisation des membres du Conseil. Un grand travail a été mené par le Secrétariat de la Fondation, afin de répondre aux exigences de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, ainsi qu'à l'Administration cantonale des impôts de l'Etat de Vaud. Les nouveaux statuts ont ainsi pu être entérinés et l'exonération fiscale de la Fondation reconduite pour une période de durée indéterminée.

Les membres ont également été sollicités sur des questions d'octroi des montants sous forme mixte (moitié prêt/moitié don) et ont dû clarifier leur manière de procéder. Ils ont, en outre, mandaté le Secrétariat afin d'obtenir un mémento sur tous les permis de conduire professionnels, leur permettant de comprendre les spécificités de chaque catégorie ainsi que leurs coûts réels.

Quant à la question de l'archivage des dossiers physiques, elle a continué d'être au centre des préoccupations du Secrétariat, et bien que les membres aient validé les propositions faites par les Archives de la Ville de Lausanne, une convention particulière de partenariat doit encore voir le jour.

Au niveau comptable, deux grands changements sont intervenus. Le premier porte sur le départ de la secrétaire-comptable Mme Nathalie Schär, et à l'arrivée de sa remplaçante Mme Annemarie Savoy Bieri. Le deuxième concerne la fin du partenariat avec le Service de la révision de la Ville de Lausanne, en raison d'une nouvelle facturation d'honoraires. Après analyse de plusieurs devis, le mandat de révision des comptes de la F.L.A.T. a été confié à la Fiduciaire Hervest et ce dès l'exercice 2017.

Au cours de cette année 2018, la responsable a apporté des précisions et des explications concernant les buts, la structure et le fonctionnement de la F.L.A.T. auprès de la Fondation IPT, qui développe des concepts de réinsertion professionnelle principalement pour des personnes atteintes dans leur santé. Une rencontre a également eu lieu avec l'adjoint du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du Canton de Vaud, M. Jean-Pierre Baer, en vue de clarifier le dispositif de Certification professionnelle pour adultes mis en place par le Canton.

Les activités courantes des instances de la F.L.A.T. se sont déroulées, en 2018, comme d'ordinaire. Quatorze séances ont été nécessaires aux membres pour analyser les 76 demandes déposées, dont 31 ont obtenu une réponse favorable. Les aides ont majoritairement été octroyées sous forme de prêt et le soutien financier se monte à plus de CHF 115'000.-, comme suit :

	2017	2018*
Nombre total de personnes qui se sont adressées à la F.L.A.T. (écoute, conseils, dépôt d'une demande)	199	184
Nombre de demandes déposées	66	76
Nombre de projets soutenus	25	31
Montant alloué sous forme de dons	CHF 24'778.50	CHF 18'882.50
Montant alloué sous forme de prêts	CHF 50'966.-	CHF 96'621.40
Nombre de projets refusés	37	42
Nombre de projets en suspens	4	3

*Sous réserve de modifications de l'organe de révision

Le capital de la F.L.A.T. s'élève encore à environ CHF 2'000'000.-, somme qui comprend les prêts devant être remboursés par les bénéficiaires. Les montants exacts relatifs à ces postes seront connus après le bouclage des comptes.

Pour mémoire, la Fondation, même si elle est administrée par la commune de Lausanne, est tenue, étant juridiquement indépendante, d'éditer son propre rapport d'activité qui contient davantage d'informations (www.lausanne.ch/flat).

EMPLOI LAUSANNE

En devenant Emploi Lausanne le 1^{er} janvier 2018, l'Unité d'insertion du Service du travail s'est affranchie des références directes à des mesures d'insertion particulières : le programme d'occupation dans les années 90, puis l'emploi temporaire subventionné dans les années 2000. A l'approche de 2020, Emploi Lausanne réaffirme sa mission d'insertion et d'intégration professionnelle pour un retour durable à l'emploi.

Ce changement de nom marque la première étape des changements à venir, avec une année de transition : transitions vers de nouveaux locaux, vers une nouvelle organisation, vers de nouvelles offres, vers de nouveaux publics, toutes à venir en 2019 et 2020. Peu de faits marquants au cours du premier semestre, mais une intense activité de réflexion et la préparation du futur ont jalonné l'année.

Citons côté RH la création et la validation de descriptions de postes (DPs) génériques pour les responsables de programme et des encadrants. La création ou l'amélioration d'outils de calcul de coûts permet de projeter celui d'une mesure ou de déterminer le coût de production de biens et de services. Enfin, Emploi Lausanne prépare le remplacement du dos-

sier de la mesure individuelle en format papier par un dossier numérisé. Le pilote est en cours et sera étendu en 2019 à l'ensemble des secteurs.

Une nouveauté importante est la création du secteur administratif en novembre 2018. Ce secteur regroupe les anciens secrétariats, mais aussi les places d'activités pour les participants du domaine administratif. Le programme CAPTA disparaît, au bénéfice d'une structure intégrant les participants au cœur du secteur.

Dans les projets de regroupement d'Emploi Lausanne dans le quartier de Sévelin, des chantiers sont terminés, ou prêts de l'être : nouveaux locaux pour Esquisse, création d'un atelier pour Restart. Cela a été l'occasion d'améliorer les conditions de travail de Restart, grâce à l'achat d'un système d'aspiration industriel financé par le fonds de développement durable de la Ville.

Transition et consolidation aussi pour la gestion des offres d'insertion et les relations avec les mandants : pérennisation des pilotes des mesures destinées aux publics issus de la migration, progression des mesures d'intervention précoces pour l'AI, diversification des clients de la mesure nationale Syni, avec la traduction en allemand de sa documentation et des visites promotionnelles en Valais et à Berne.

2018 est aussi une année de transition et de suivi pour la qualité. L'audit de suivi des normes AOMAS et EduQua a été passé et réussi les 7 et 8 novembre 2018 sans aucune non-conformité majeure ou mineure. Très peu de recommandations ont été émises, ce qui indique le haut niveau de qualité de notre système de management de la qualité. Le Service cantonal de l'emploi (SDE) a aussi validé le Système de contrôle interne (SCI) d'Emploi Lausanne lors d'un audit.

L'année 2018 a été marquée par l'ouverture de l'outil OPTIMISO pour les collaborateurs d'Emploi Lausanne. Ceci a été précédé par une formalisation de nos processus et sous-processus dans l'outil. Une partie de la documentation, provenant de notre Intranet, a également été transférée dans la base documentaire d'OPTIMISO. De plus, tous les collaborateurs ont eu l'opportunité de suivre une formation pour les aider dans leurs premiers pas.

Après deux questionnaires de satisfaction mis en ligne (Lausanne JOB et SYNI), c'est au tour du questionnaire de satisfaction des conseillers ORP de passer au format électronique, mis en ligne fin octobre 2018.

Enfin, la satisfaction de la qualité à Emploi Lausanne reste excellente avec une satisfaction globale qui se situe au-dessus de 90% d'avis positifs.

Pour donner quelques chiffres, Emploi Lausanne a géré 1'369 mesures en 2018, soit 3% de moins qu'en 2017. Cette légère baisse cache une réalité contrastée : selon les secteurs ou programmes, la fréquentation est restée stable, a légèrement augmenté, ou fortement baissé. En 2018, 54% des mesures se sont déroulées dans les programmes d'Emploi Lausanne, 25% en institution d'accueil, et enfin 21% dans des dispositifs autres, *coaching* ou formation. Cela montre une augmentation régulière de la proportion des mesures hors programmes. Ceci amène Emploi Lausanne à contrôler la pertinence de certains dispositifs ou domaines professionnels, au regard de leur fréquentation. L'ensemble des offres sera révisé, pour anticiper l'évolution du chômage, du marché du travail et les besoins des mandants.

Participations aux mesures, selon le régime et le type de mesure*

Régime	Type de mesure	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LACI et LACI 59D	PETF Syni SECO	175	178	181	202	169	158	177
	PET SDE	626	714	733	721	679	674	604
	Formation Coopération internationale Syni*					153	159	165
	Labmultimédia**					41	42	42
Total		801	892	914	923	1'042	1'033	985
RI Vaudois professionnel	PI SDE	213	224	189	157	147	182	175
	Transition emploi	30	13	14	9	4	4	7
	Labmultimédia**					6	6	1
	PI Formation Coopération internationale Syni*					11	5	4
	PI VD Syni					16	17	18
Total		243	237	203	166	184	214	205
RI Vaudois social	MIS DiversCités	23	35	41	39	39	41	51
	MIS Mesure emploi (terminé à fin juin 2017)	33	58	59	55	32	12	0
	MIS individualisée***					23	11	6
	MIS stages Mode d'emploi (terminé depuis fin juin 2015)	34	24	5	17			0
	Mesure TRI (Travailler ici) pour les migrants SPAS CSIR						6	18
Total		90	117	105	111	94	70	75
RI genevois	PETF Syni Lausanne			4	6	4	10	10
	Formation Coopération internationale Syni****					7	11	6
Total				4	6	11	21	16

AI	Mesures d'intervention précoce et de réinsertion	14	17	13	9	40	67	82
Total		14	17	13	9	40	67	82
Demandeurs d'asile	Mesures EVAM et autres mesures d'intégration des migrants	3				3		
	Mesure Laboro pour Insertion Vaud						2	5
Total		3				3	2	5
Autres							1	1
Total							1	1
Total		1'151	1'263	1'239	1'215	1'374	1'408	1'369

Ce tableau présente par régime la totalité des mesures organisées par Emploi Lausanne, selon la nomenclature détaillée adoptée en 2016.

* Non mentionnée dans les exercices avant 2016

** Incluse dans d'autres groupes avant 2016

*** Mesure créée en 2016

**** Non différenciée en 2016

Participations aux mesures, selon le lieu d'exécution de la mesure

Lieu de la mesure	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Variation 2012-2018 (2012 = 100)	
Administration communale	128	145	140	94	84	86	76	753	59.4	
Institution d'accueil	110	107	85	95	89	96	91	673	82.7	
Programme spécifique	5D Multimédia et communication web + 5D Labmultimédia	82	96	117	100	101	114	729	145.1	
	Ateliers 36	111	157	157	147	147	160	1'015	122.5	
	Au goût du jour	51	75	64	61	61	65	433	109.8	
	CAPTA	75	83	86	97	83	57	526	60.0	
	DiversCités	23	35	41	39	39	41	269	221.7	
	Esquisse	46	55	50	48	47	53	339	87.0	
	ETSL direction		1					1		
	GRAAP	40	32	48	41	53	60	333	147.5	
	Helvétie-Italie : Atelier Chantier naval d'Ateliers 36 depuis fin 2012	28						28		
	IT4Net	14	19	17	19	16	20	125	142.9	
	ReStart	19	23	28	26	33	36	191	136.8	
	SIC	127	134	124	106	118	104	95	808	74.8
	Solidarité Jouets	111	115	97	112	91	87	92	705	82.9
	727	825	829	796	789	797	739	5'502	101.7	
Soutien et prestations spécialisées, coaching avec places variables*					51	69	83	203		
Syni Formation Coopération internationale **					160	175	172	507		
Syni 21	18							18		
Syni Lausanne ***	168	186	185	230	201	185	208	1'363	123.8	
Total	1'151	1'263	1'239	1'215	1'374	1'408	1'369	9'019	118.9	

Les caractéristiques des participants d'Emploi Lausanne restent remarquablement stables, avec quasi aucune variation au niveau du genre, de l'âge ou de la nationalité. Leur statut reste également stable, 72% LACI (loi sur l'assurance chômage), 20% LEmp (loi sur l'emploi) et LASV (loi sur l'action sociale vaudoise), 8% d'autres assurances sociales.

Il reste un dernier chantier à mentionner pour Emploi Lausanne, le plus important: la préparation des regroupements et des déménagements début 2019 dans Sévelin 8-14, qui a mobilisé les ressources, les énergies, le temps et le travail de nombreux collaborateurs et participants en 2018.

INSPECTION DU TRAVAIL LAUSANNE (ITL)

Campagnes

En ce qui concerne la campagne de prévention auprès des EMS lausannois dans le but de les sensibiliser à la problématique de la protection des travailleuses enceintes ou allaitantes, l'ITL a effectué les visites de 20 établissements pendant le premier semestre 2018.

Sur le nombre d'établissements visités, un seul a fait réaliser l'analyse de risques par un spécialiste reconnu au sens de l'article 17 OProMa (Ordonnance sur la protection de la maternité) et a pris des mesures adéquates. Un second a effectué une analyse, sans toutefois couvrir l'ensemble des postes de travail, conformément à la loi.

Quant aux autres établissements, soit 18 EMS/ESE, ils n'ont procédé à aucune évaluation des risques aux postes de travail. L'ITL a formulé des recommandations à l'adresse des employeurs en défaut, afin de leur permettre d'améliorer leur dispositif de prévention. Il s'agissait pour eux de prendre conscience que l'absence de mesures adéquates engage leur responsabilité en cas de survenance d'un incident compromettant la santé de leurs collaboratrices enceintes et/ou de leur

enfant. Pour mémoire, la responsabilité pénale de l'employeur est engagée en cas d'infraction à la protection spéciale des femmes, qu'il agisse intentionnellement ou par négligence. L'ITL effectuera prochainement des contrôles dans les établissements susmentionnés, afin de vérifier que les modifications requises ont été effectuées.

La campagne de 2018 a comme thème l'utilisation des produits chimiques dans les salons de coiffure. Cette dernière durera jusqu'en juin 2019.

Shops de stations-service

La CCT (convention collective de travail) des shops de stations-service, de force obligatoire, est entrée en vigueur le 1^{er} février 2018. Elle prévoit, entre autres, un salaire minimum de CH3'700.- dans le canton de Vaud pour un-e collaborateur-trice sans CFC.

Participation à une commission et à un groupe de recherche

L'ITL participe officiellement à la commission HOSP de l'AIPT (Association intercantonale pour la protection des travailleurs) depuis septembre 2018.

Cette commission a été créée afin de faciliter les échanges entre les inspections cantonales elles-mêmes et le SECO, sur les thèmes concernant le contrôle de la durée du travail et de repos dans les hôpitaux.

L'ITL collabore également à un groupe de recherche «Protection de la maternité au travail: pratiques, obstacles, ressources» piloté par l'IST (Institut universitaire romand de santé au travail). Ce projet pluridisciplinaire est composé d'une psychologue, professeure associée à l'HESAV (Haute école de santé Vaud), d'une médecin associée et d'une professeure, toutes deux médecins du travail de l'IST, et d'une maîtresse d'enseignement sage-femme à l'HESAV. Une docteurante en psychologie de la santé vient de rejoindre l'équipe également. Le projet, qui doit durer trois ans, est soutenu par le Fonds national de la recherche scientifique.

Nouvelles réglementations

Le service de piquet pour les cabinets vétérinaires et les cliniques vétérinaires bénéficie d'une planification et d'une répartition mieux adaptée à leurs activités (article 8b de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail OLT2).

Les entreprises occupant des travailleuses et travailleurs ayant des tâches relevant des technologies de l'information et de la communication (perturbations de systèmes en réseau ou informatiques ainsi que travaux de maintenance) sont libérées de l'obligation de demander une autorisation pour le travail de nuit ou du dimanche. La loi doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 2019 (article 32a OrOLT2).

Formation

Le premier examen professionnel de spécialiste de la sécurité au travail et protection de la santé en français avec brevet fédéral (STPS) a été organisé en 2018.

Ce cursus couvre la prévention des accidents et des atteintes à la santé au travail en une seule formation. Jusqu'à présent une formation de chargé de sécurité couvrait la partie prévention des accidents et un CAS en Travail & Santé, la partie prévention de la santé.

L'ITL en chiffres

375 contrôles ont été effectués dans les entreprises, dont 35% n'ont pas été annoncés (contrôles inopinés).

L'ITL a traité 56 plaintes d'usagers, envoyé sept décisions, dont trois refus relatifs à des demandes de dérogation à l'interdiction du travail de nuit ou du dimanche, fait une dénonciation au préfet et une dénonciation pénale au ministère public.

L'ITL a délivré 333 permis de déroger à la durée du travail (CHF 14'480.- d'émoluments).

Elle a effectué 34 examens de plans de construction ou de modifications de locaux d'entreprises (CHF 6'410.-).

L'activité déployée pour la prévention des accidents dans les entreprises a été indemnisée à hauteur de CHF 207'000.-.

Système d'évaluation de la gravité des infractions

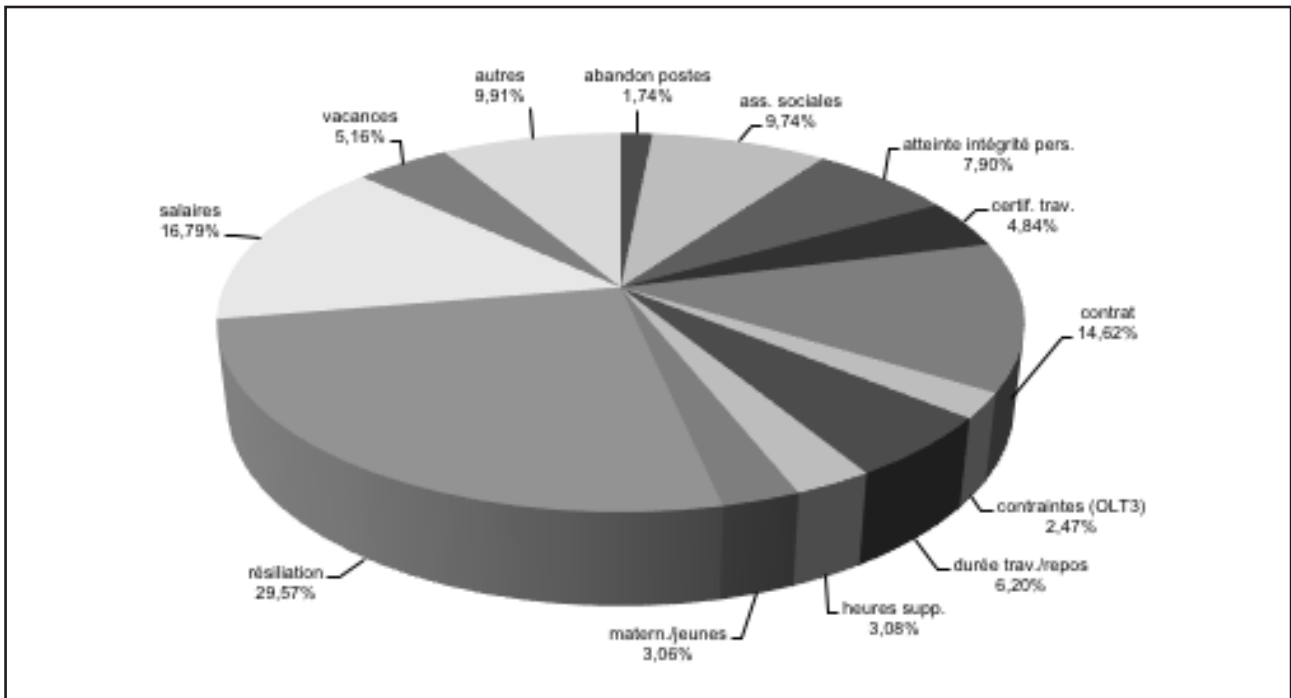
En 2017, l'ITL a élaboré un nouveau système d'indicateurs relatif à la gravité des infractions, qui est entré en vigueur en 2018. Par le passé, en effet, les infractions étaient évaluées selon le modèle du SECO qui les distinguait selon qu'elles aient révélé des « défauts mineurs » ou des « défauts importants ». De fait, la détermination du degré de gravité était laissée à la libre appréciation de l'inspecteur. **Dès 2018**, l'ITL a classé les infractions selon le critère plus objectif de l'infraction pénale, que ce soit en raison des risques importants encourus par les travailleurs pour leur sécurité ou leur santé (défaut important), ou en raison du refus de l'employeur de fournir les informations demandées par les autorités d'application (défaut mineur).

En 2018, les infractions sont de 57% pour les défauts importants (44% en 2017), et de 16% pour les défauts mineurs (22% en 2017). L'augmentation relevée découle du changement de méthodologie décrit plus haut.

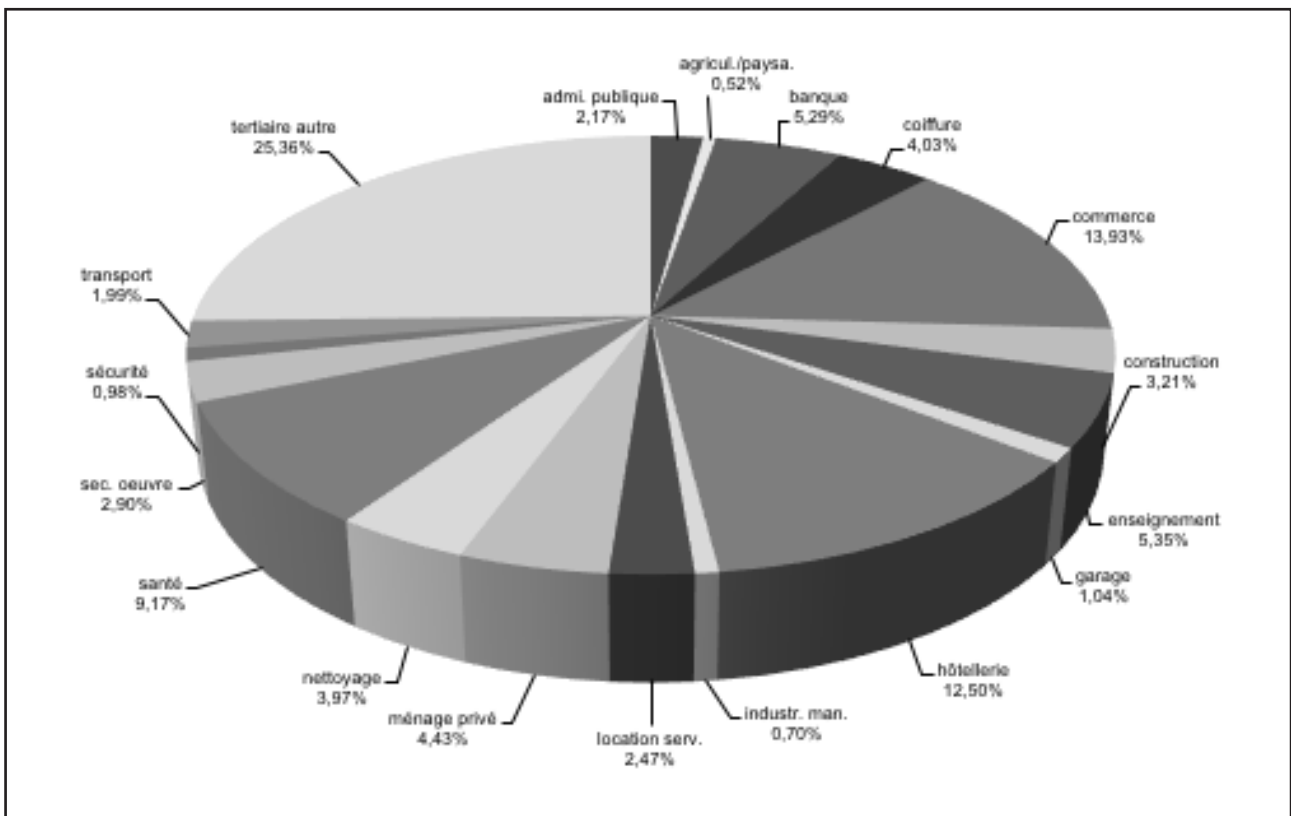
Permanence

En 2018, la permanence en droit du travail a traité 3'310 sollicitations, dont 1'410 passages d'usagers dans les locaux de l'inspection.

Visite à la permanence de droit du travail, selon l'objet



Visite à la permanence de droit du travail, selon la branche



SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES (SAS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le Service des assurances sociales accomplit des tâches d'une agence d'assurances sociales, pour le compte de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Vevey, à savoir notamment :

- le contrôle de l'affiliation des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative
- le contrôle de l'affiliation des sociétés sur la base des publications dans la Feuille officielle suisse de commerce (FOSC)
- l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG des étudiants pour tout le canton de Vaud
- le paiement des allocations en cas de service militaire, service civil ou de protection civile (APG), des allocations familiales (AF) et des prestations complémentaires cantonales pour familles et de la rente-pont.
- la fourniture des renseignements sur les différents domaines d'assurance sociale qui ne sont pas placés sous la responsabilité du service

Dans le domaine de l'assurance-maladie, le SAS contrôle que tous les Lausannois soient couverts par l'assurance de base et enregistre les demandes de subsides aux primes. Depuis 2018, le service dispose d'une antenne de l'Office vaudois de l'assurance maladie dévolue aux Lausannois.

Au plan communal, ses missions comprennent aussi bien la gestion de l'allocation communale de naissance que celle de l'aide individuelle au logement.

EFFECTIFS DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration	4.10	4.10	3.80	3.30
Affiliés	13.50	9.60	9.60	9.60
AMAL	5.00	4.50	12.40	11.70
PFM	9.90	7.90	8.00	7.80
Prest.compl.famil.& Rentes	15.30	14.30	16.10	15.30
Prestations complémentaires	11.10	9.30	9.10	8.10
RFM et AIL	12.10	11.10	11.00	9.70
Total service	71.00	60.80	70.00	65.50

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018	
Unité administrative	
Total service	- 1.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
	n	ept	n	ept
Administration	5	4.10	5	3.30
Affiliés	11	9.60	11	9.60
AMAL	5	4.50	13	11.70
PFM	8	7.90	8	7.80
Prest.compl.famil.& Rentes	17	14.30	19	15.30
Prestations complémentaires	10	9.30	9	8.10
RFM et AIL	13	11.10	13	9.70
Total service	69	60.80	78	65.50

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	31 décembre 2017	31 décembre 2018
	n	n
Administration	1	0
Total service	1	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018		
Nombre de mouvement(s)	fin(s) d'emploi	embauche(s)
		12
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	1
Total service	12	19

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Art.8 (résiliation nom. prov.)	1
Convention de départ	
Décès	
Démission	9
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement suppression poste	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
Total service	12

FAITS MARQUANT DE L'ANNÉE**OPTIMISATION DES RELATIONS ENTRE L'AGENCE AVS DE LAUSANNE ET SES PARTENAIRES**

En juin 2014, la Municipalité a décidé de renoncer à l'indépendance de son agence d'assurances sociales de type «A», ceci afin de réduire ses charges liées aux activités n'étant pas de la compétence obligatoire des Communes. Dans cette optique, des pourparlers ont été engagés avec la Direction de la Caisse cantonale de compensation AVS à Vevey (CCVD) et avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), principaux partenaires de l'agence. L'année 2018 a vu les dernières évolutions se mettre en place :

- transfert à la CCVD de la gestion des prestations complémentaires AVS/AI (31 mars) ;
- transfert à la CCVD de la gestion des remboursements de frais de maladie PC AVS/AI (31 décembre) ;
- création d'une antenne lausannoise de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) (1^{er} juin) ;
- reprise du Service social de Lausanne de tâches en lien avec l'assurance-maladie.

DIRECTION**Statistiques générales**

		Total
• nombre de personnes qui se sont présentées		73'204
• nombre de personnes reçues par un gestionnaire		29'564
• nombre d'appels téléphoniques reçus	66'885	
• nombre d'appels téléphoniques donnés	13'001	79'886
• nombre de courriels reçus	38'065	
• nombre de courriels envoyés	20'134	58'199
• nombre de courriers reçus	83'171	
• nombre de courriers envoyés	108'910	192'081

Oppositions – Recours – Contentieux**Activités du secteur juridique**

A la suite de la création des six centres régionaux de décision du régime cantonal des prestations complémentaires pour famille (CRD), le centre régional du Grand-Lausanne, géré par l'agence d'assurances sociales, a repris le support juridique de l'ensemble du régime. Les juristes de l'agence collaborent avec les gestionnaires des CRD pour l'établissement des décisions sur réclamation.

Oppositions déposées auprès de l'agence et de la Municipalité

	AVS cotis.	AVS prest.*	AI	PC	RFM	APG	PC familles	AIL	ACN	Sacs	Total
En suspens au 31.12.2017	3	1	3	14	2	4	21	1			49
Déposées en 2018				3	3	7	130		2		145
Total	3	1	3	17	5	11	151	1	2		194
• admises				3	3	7	25				38
• admises part.							6				6
• rejetées				6	1	2	32				41
• retirées				3	1		6				10
• écartées				1			19				20
En suspens au 31.12.2018	3	1	3	4	0	2	63	1	2	0	79

*AVS Prestations : comprend les prestations vieillesse et allocations pour impotent

Recours déposés devant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal

	AVS cotis.	AVS prest.	AI	PC	RFM	APG	PC familles	AIL	ACN	Sacs	Total
En suspens au 31.12.2017	3	2		3			2				10
Déposés en 2018				3			3				6
Total	3	2		6			5				16
• admis							2				2
• admis part.											0
• rejetés	1			1			1				3
• retirés		1		2							3
• écartés							1				1
En suspens au 31.12.2018	2	1	0	3	0	0	1	0	0	0	7

BUREAU DES AFFILIÉS

Assurances et obligation de payer des cotisations AVS

L'information en matière d'obligation d'assurance AVS est transmise aux assurés par différents supports, notamment par courrier personnalisé ou par invitation à se présenter à l'agence. En outre, par mandat de la CCVD, l'agence est chargée de contrôler la situation à l'égard de l'AVS de toutes les personnes morales et indépendantes domiciliées dans le canton. Ces contrôles sont réalisés par courrier postal. Enfin, des mémentos relatifs à l'AVS sont à la disposition des visiteurs et des informations figurent sur le site internet de la Ville de Lausanne ainsi que sur celui de la CCVD.

Commentaire

8'558 contrôles d'affiliation ont été initiés en 2018 dont 5'177 sociétés enregistrées auprès du Registre du commerce du Canton de Vaud. 5'274 lettres d'informations en matière d'obligation d'assurance AVS ont été envoyées aux habitants de la commune de Lausanne, sur la base de critères prédéfinis du Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne (BDCH), tels que les divorces, les veuves, les arrivées de l'étranger ou l'octroi de permis d'établissement. Enfin, 7'359 contrôles d'affiliation ont été liquidés.

Activités du secteur « Étudiants »

Sur mandat de la CCVD, l'agence d'assurances sociales (AAS) se charge de facturer la cotisation AVS due par les étudiants. Pour ce faire, les établissements d'enseignement vaudois doivent annoncer à l'AAS tous les étudiants qui ont eu 21 ans révolus au cours de l'année civile précédente. Ont la qualité d'étudiant au sens de la loi sur l'AVS, les élèves des établissements d'enseignement moyen ou supérieur qui se consacrent principalement et régulièrement à leurs études. Ainsi, 85 établissements d'enseignement ont communiqué les données des étudiants soumis à l'obligation de verser une cotisation à l'AVS. 18'207 étudiants ont reçu une facture au verso de laquelle figuraient des informations sur leur statut. Une foire aux questions (FAQ) était disponible sur le site internet de la Ville et avait pour but de donner les réponses aux questions les plus fréquentes. L'étudiant qui a exercé une activité lucrative peut demander une dispense totale ou partielle de la cotisation AVS. Ainsi, 7'934 étudiants ont obtenu une dispense totale et 2'126 ont été dispensés partiellement de la cotisation AVS.

Cotisation AVS minimale pour étudiants



Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Le projet pilote, initié par le Canton en 2017, consiste à externaliser à l'agence la constitution des dossiers des requérants lausannois afin d'accélérer le processus d'octroi des premières demandes de bourses, et ainsi d'augmenter l'efficacité et l'efficacité du traitement (env. 1'500 premières demandes par année académique en moyenne). Un gestionnaire se consacre principalement à cette tâche. Deux collaborateurs supplémentaires ont été formés pour appuyer et remplacer le gestionnaire attiré durant ses absences.

Le 10 janvier 2018 marquait le déploiement du projet pilote au sein de l'AAS. Des séances hebdomadaires ont été organisées entre les partenaires dans le but d'améliorer le processus de traitement.

Au terme du traitement des premières demandes des requérants lausannois déposées à l'OCBE depuis le mois d'octobre 2017, l'autorité cantonale a souhaité que toutes les premières demandes du canton (env. 5'600 premières demandes par

année académique en moyenne) soient désormais transmises à l'AAS, afin de permettre à l'OCBE de se consacrer principalement à la taxation des dossiers. Dès le 3 avril 2018 ce sont donc 1'640 dossiers qui ont été enregistrés dans la base de données.

BUREAU DES PRESTATIONS AVS/AI

Suite au transfert, en date du 1^{er} avril 2018 dans le cadre du projet OPAL (Optimisation Agence Lausanne), du traitement et suivi des dossiers de prestations complémentaires à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD) à Vevey, les derniers collaborateurs en charge du secteur PC lausannois, soit deux taxatrices et un assistant administratif, ont quitté le Service des assurances sociales. L'Unité 2020, créée durant l'année 2017, s'est alors mutée en Bureau des prestations AVS/AI.

Domaine des prestations complémentaires AVS/AI

A la suite du transfert des dossiers PC lausannois à la CCVD, l'agence de Lausanne, comme toutes les agences du Canton, se charge dorénavant de renseigner la population lausannoise, de constituer les dossiers de demandes PC et d'effectuer les révisions quadriennales.

Le calcul des prestations ainsi que le versement de ces dernières sont effectués par la caisse cantonale.

Traitement des nouvelles demandes

Au total, 1'135 nouvelles demandes PC ont été déposées auprès de l'agence durant l'année 2018, ce qui représente en moyenne 4.5 demandes par jour.

A ce jour, 878 dossiers ont été transmis au Service PC de la CCVD, le solde des dossiers étant soit en cours de traitement auprès des gestionnaires, soit en attente d'être validés par la Commission d'enquête avant transmission à Vevey.

Domaine des rentes

Durant l'année 2018, trois publipostages ont été effectués à l'attention des Lausannois atteignant prochainement l'âge légal AVS, dans le but de leur rappeler la nécessité de déposer une demande de rente. Au total, 1'086 courriers ont été expédiés.

Dans le but de renseigner la population lausannoise et la soutenir dans les démarches en lien avec le domaine de l'AVS et accessoirement de l'AI, les six collaboratrices ayant reçu une formation ont été appelées 1'123 fois à la réception.

Au total, 1'040 demandes ont été transmises aux caisses de compensation compétentes ou à l'Office de l'assurance-invalidité du Canton de Vaud.

Accueil des curateurs volontaires

L'année 2018, sans campagne publicitaire particulière, aura été plus sereine que l'année 2017 qui fût l'année de lancement du processus de recrutement des curateurs volontaires. Cette accalmie a permis aux collaboratrices en charge du recrutement de recevoir l'ensemble des personnes encore en attente en début d'année et de contacter rapidement les nouveaux candidats, dès réception des coordonnées par le Bureau d'aide aux curateurs privés (BAC).

Quelques statistiques :

	2017	2018
Coordonnées reçues du BAC pour convocation des candidats	296	107
Entretiens effectués	188	76
Renoncations sans entretien	47	18
En attente d'un entretien	61	13

Soutien administratif à la population vieillissante (Projet pilote 2020)

Durant l'année 2018, les collaboratrices en charge de cette mission de soutien ont été actives auprès de 31 personnes ou familles. Parmi celles-ci, huit bénéficient toujours d'un soutien administratif régulier. Au total, 166 heures ont été consacrées à ce projet durant l'année.

Pour l'instant, les partenaires réguliers sont l'association *Pro Senectute*, le CMS de Montelly, ainsi que le BRIO (Bureau Régional d'Information et d'Orientation) région Lausanne, depuis le mois d'octobre 2018.

BUREAU DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE MALADIE (RFM) ET AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL)

Aide individuelle au logement (AIL)

	2017	2018	Variation en unités	Variation en %
Nombre de bénéficiaires moyen par mois	383	358	- 25	- 6.52
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre	388	331	- 57	- 14.69
Nombre de bénéficiaires sur l'année	519	476	- 43	- 8.28
Montant total versé (part. Canton + Commune)	CHF 1'030'465.-	CHF 1'008'199.-	- CHF 22'266.-	- 2.10

Commentaire

L'Aide individuelle au logement (AIL) est une prestation qui vient en aide aux familles autonomes financièrement. Elle vient compléter un éventail de prestations sociales et a pour but d'apporter un complément aux familles qui ont une charge de

loyer trop lourde. L'AIL est entrée en production dans le SI-RDU (Système d'information du revenu déterminant unifié) au 1^{er} janvier 2013. Depuis cette date, les subsides se sont ajoutés au revenu déterminant permettant de calculer le droit.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'AIL est rattachée au Service des assurances sociales et de l'hébergement de l'Etat de Vaud (SASH). La majorité des bénéficiaires sont des personnes autonomes (non bénéficiaires des PC-Fam).

CENTRE RÉGIONAL DE DÉCISION (CRD) – PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR FAMILLES DU GRAND-LAUSANNE ET RENTE-PONT AVS

La rente-pont a pour but de couvrir, dans une mesure appropriée, les besoins vitaux des personnes ayant atteint l'âge de 62 ans révolus pour une femme et 63 ans révolus pour un homme, n'ayant pas droit ou ayant épuisé leur droit aux indemnités de chômage et évitant ainsi l'anticipation de la rente AVS et LPP.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le droit aux prestations cantonales de la rente-pont est également ouvert aux personnes qui relèvent du RI – ou en remplissent les conditions d'accès – et sont, au plus, à deux ans d'atteindre l'âge ouvrant le droit à la rente anticipée au sens de la LAVS (60 ans révolus pour une femme; 61 ans révolus pour un homme).

Depuis 2016, la compétence du CRD du Grand-Lausanne est élargie, en sus de Lausanne *intra muros*, aux Régions d'actions sociales de l'Ouest lausannois, de l'Est lausannois et de Prilly-Echallens.

En cours d'année, cinq nouveaux CRD ont ouvert leurs portes après que leurs collaborateurs aient été formés au CRD du Grand-Lausanne, devenu le centre de référence PC Familles du canton, aussi bien en termes de soutien métier qu'en terme de soutien juridique.

Durant l'année 2018, l'extension du CRD Grand-Lausanne s'est poursuivie. Au 31 décembre 2018, le bureau se compose d'un chef de section (1 ept), de trois adjoint-e-s (2.3 ept), de huit gestionnaires taxation (7.2 ept), de six gestionnaires RFM (4.4 ept), d'un gestionnaire COFA (0.5 ept) et d'une formatrice (0.8 ept).

BUREAU DES PRESTATIONS FAMILIALES ET MILITAIRES

Allocation communale de naissance (ACN)

Le montant de l'allocation n'a pas évolué depuis 2010. Elle est octroyée pour un montant de CHF 1'000.- à CHF 1'440.- par palier de CHF 110.-, en fonction de la situation économique des parents du nouveau-né. Le revenu déterminant maximum permettant l'octroi d'une allocation est fixé à CHF 60'000.-. Cette limite est augmentée de CHF 7'000.- par enfant autre que le nouveau-né.

La mère de l'enfant doit être domiciliée légalement à Lausanne depuis au moins trois mois au moment de la naissance de l'enfant.

A ces deux conditions s'est ajoutée depuis le 1^{er} juillet 2005 – date d'entrée en vigueur de l'Allocation fédérale de maternité – celle réservant cette prestation aux mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative, ni ne recevant d'indemnités de l'assurance-chômage, de l'assurance-maladie et accidents ou de l'assurance-invalidité.

Dès que l'enfant est inscrit au Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne, le Service des assurances sociales prend contact avec les parents pour les informer de l'existence de cette prestation et leur adresse une notice expliquant les conditions d'octroi ainsi qu'un formulaire de demande d'allocation.

Statistiques relatives à cette aide

Nombre de naissances et d'accueil en vue d'adoption : **1'690**

Revenu déterminant	Allocation	Octrois	Montants
< CHF 36'000.-	CHF 1'440.-	245	CHF 352'800.-
de CHF 36'001.- à CHF 42'000.-	CHF 1'330.-	34	CHF 45'220.-
de CHF 42'001.- à CHF 48'000.-	CHF 1'220.-	31	CHF 37'820.-
de CHF 48'001.- à CHF 54'000.-	CHF 1'110.-	18	CHF 19'980.-
de CHF 54'001.- à CHF 60'000.-	CHF 1'000.-	17	CHF 17'000.-
Total :		345	CHF 472'820.-

Pour mémoire, en 2017, sur 1'764 naissances, 323 allocations ont été octroyées pour un total de CHF 440'700.-.

Causes de refus d'allocation

	2017	2018
Condition de domicile non remplie (1)	10	9
Mères ayant une activité lucrative	79	90
Mères au bénéfice d'indemnités journalières (2)	20	17
Limite de revenu dépassée (plus de CHF 60'000.-)	16	21
Aucune réponse (3)	1'316	1'205
Total	1'441	1'345

(1) La condition de domicile n'est pas remplie dans les cas où la personne qui revendique l'aide n'a pas son domicile principal à Lausanne depuis au moins trois mois. Jusqu'en décembre 2013, la condition de domicile n'était également pas remplie lorsqu'une personne était au bénéfice d'un permis de séjour provisoire (P, N, etc.). Cette dernière restriction a été supprimée afin d'harmoniser les règles d'octroi en matière de prestations communales (octroi de sacs à ordures lors d'une naissance ou en cas d'incontinence).

(2) Les indemnités journalières sont celles de différentes assurances sociales.

(3) Les personnes qui ne donnent pas de réponse ont vraisemblablement un revenu déterminant supérieur aux normes fixées ou la mère exerce une activité lucrative. Ce chiffre comprend également les dossiers incomplets reçus pour lesquels aucun complément n'est apporté par les demandeurs.

Une information relative à l'**allocation cantonale de maternité** est adressée aux nouveaux parents en même temps que celle relative à l'allocation communale de naissance.

Caisse cantonale d'allocations familiales (CCAF)

Sur délégation de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, l'agence gère les allocations familiales en faveur des personnes sans activité lucrative pour l'ensemble du canton de Vaud.

Nombre d'allocations* en faveur des personnes sans activité lucrative par année et par typologie :

	2017	2018
• allocations pour enfants	6'260	7'089
• allocations de formation	1'539	1'762
• allocations de naissance	237	185
Total	8'036	9'036

* Source : statistiques OFAS

BUREAU DE L'ASSURANCE-MALADIE (AMAL)

En 2018, le bureau AMAL a reçu 8'030 personnes à ses guichets (+ 22.1%).

Subsides à l'assurance-maladie

L'agence d'assurances sociales (AAS) a pour mission de compléter les demandes de subsides, d'enregistrer les modifications concernant des demandes de subsides existantes, et d'envoyer ces informations à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM), via le SI-RDU. C'est cet organisme qui rend les décisions sur la base des informations transmises par l'agence.

	2017	2018	Variation en unités	Variation en %
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre (*)	49'630	54'355	+ 4'725	+ 9.5

(* source : OVAM)

Commentaire

Le SI-RDU est utilisé pour les subsides LAMal depuis le 1^{er} janvier 2013. Le développement du *Datawarehouse* qui devrait permettre d'obtenir des statistiques est toujours en cours d'élaboration. A l'heure actuelle, l'agence n'est pas en mesure de fournir les données concernant le nombre de demandes enregistrées.

Le nouvel outil de gestion SAMOA, utilisé depuis 2017 par l'OVAM, reste à ce jour source de nombreuses erreurs qui perturbent le bon déroulement des renouvellements de subsides.

Le nombre de subsidiés lausannois à fin 2018 (54'355) communiqué par l'OVAM ne tient pas compte des demandes 2018 non encore traitées, en raison d'un retard de plus de 5 mois qu'accuse l'OVAM dans le traitement des demandes de subsides, ce qui correspond à environ 13'000 demandes en 2018 pour tout le canton de Vaud. En conséquence, l'augmentation de 9.5% devrait en réalité être de ce fait plus importante et avoisiner les 13%.

Depuis le mois d'août 2018, les demandes de subsides peuvent être déposées via le portail internet mis en place par le Canton de Vaud. Selon les informations de l'OVAM, environ 30% des nouvelles demandes sont déposées par ce biais.

L'octroi d'un subsides spécifique concernant le taux d'effort maximum fixé à 12% pour le paiement des primes LAMal est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2018 (conséquence de la RIEIII). Un courrier ciblé informant d'un potentiel droit à ce subsides complémentaire a été adressée à 13'795 lausannois à l'automne 2018. Ceci a entraîné une forte augmentation des demandes, et a mis sous une pression constante et soutenue le bureau AMAL.

Antenne OVAM lausannoise

Afin de répondre à une demande du Canton (DSAS), visant à optimiser le traitement des demandes de subsides et résorber un retard de traitement de plusieurs mois, une antenne de l'OVAM a été créée en juin 2018 au sein de l'agence. A terme, cette unité, composée actuellement de six collaborateurs, devrait être en mesure de gérer les demandes de subsides déposées par les Lausannois auprès de l'agence ou via le portail internet, jusqu'à l'envoi d'une décision. Les objectifs de cette antenne, rattachée administrativement au bureau AMAL, sont fixés directement par l'OVAM qui la pilote pour l'essentiel de ses tâches.

Au 31 décembre 2018, 919 décisions ont été rendues par les gestionnaires de l'antenne OVAM lausannoise, qui ont également procédé à 473 mutations diverses liées à des dossiers en cours.

Prestations LaMal RI

Sur délégation du Service Social Lausanne (SSL) à l'agence, le bureau AMAL s'occupe depuis le 1^{er} janvier 2018 de diverses tâches en faveur des bénéficiaires du revenu d'insertion (BERI), à savoir :

- le remboursement des frais de santé compris dans la part de franchise LaMal excédant CHF 300.-, pour les personnes sorties du RI en cours d'année (remboursements casuels)

	2017	2018	Variation en unités	Variation en %
Remboursements effectués	0	90	+90	+100
Lettres de refus	0	57	+57	+100

- régler la problématique liée à une double-affiliation des BE RI auprès d'un assureur LaMal

	2017	2018	Variation en unités	Variation en %
Nombre de cas traités	0	40	+40	+100

- soutien et conseil aux BE RI dans le choix d'une couverture LaMal appropriée (caisse, franchise et modèle d'assurance). Toutes les demandes enregistrées par l'agence en 2018 ont été faites par les BE RI dans le cadre du point suivant ;
- prise en charge du dispositif LaMal mis en place par le Canton et l'OVAM en fin d'année, dans le but d'opérer les changements adéquats en faveur des BE RI (affiliations, radiations, demandes de déplaçonnement du subside pour cas de rigueur et demandes de garantie de libération). Le SSL, via les assistantes sociales et assistants sociaux, se charge des BE RI les plus précarisés.

	2017	2018	Variation en unités	Variation en %
Nombre de personnes reçues :				
AAS	0	555	+555	+100
SSL	<i>2'675</i>	<i>(*)</i>		
Changements effectués (Assurance, franchise, modèle) :				
AAS	0	304	+304	+100
SSL	<i>1'967</i>	235	-1'732	-88
Demandes de déplaçonnement du subside pour cas de rigueur :				
AAS				
SSL	0	62	+62	+100
	<i>1'270</i>	164	-1'106	-87
Résiliations avec garantie de libération :				
AAS				
SSL	0	11	+11	+100
	<i>(*)</i>	1		

Les chiffres en italique ont été communiqués par le SSL

(*) Chiffres non communiqués par le SSL

Commentaire

La diminution extraordinaire en 2018 des demandes de déplaçonnement pour cas de rigueur (selon article 13LVLAMal) s'explique par le fait que le renouvellement du droit a été effectué de manière automatique par le Canton.

A la suite de ce transfert de tâches interservices, la tenue d'un *monitoring* conjoint est délicate. Des améliorations seront proposées en 2019 pour optimiser la fiabilité des statistiques.

Le bureau AMAL étend depuis fin 2017 le conseil et le soutien à toute la population lausannoise, en ce qui concerne le choix d'une couverture LaMal avantageuse et appropriée à chacun-e. Tous les documents utiles sont à disposition des usagers, lesquels peuvent demander à s'entretenir avec un gestionnaire qualifié, en cas de besoin.

DISTRIBUTION DE SACS À ORDURES

Depuis le 1^{er} janvier 2013, en application du règlement communal sur la gestion des déchets, chaque naissance d'un enfant donne droit à une distribution unique et gratuite de 80 sacs de 35 litres ou de 160 sacs de 17 litres. Dans un autre registre, chaque personne souffrant d'incontinence est en droit de recevoir chaque année 50 sacs de 35 litres ou 100 sacs de 17 litres.

Dès lors, 1'690 parents d'enfants nés en 2018 ont été contactés. 1'611 d'entre eux sont venus chercher les sacs et 79 n'y ont pas donné suite (4.6%).

En ce qui concerne les personnes incontinentes, le nombre de distributions s'est élevé à 712 bénéficiaires en 2018, contre 673 en 2017, soit une augmentation de 5.8%.

En 2018, la distribution se présente comme suit :

	Nombre de réceptions		Contenance des sacs en litres	Nombre de sacs	Coût en CHF	
	2017	2018			2017	2018
Parents d'enfants nés en 2017 entrés en possession des sacs	379		17	60'640	60'640.-	
	1'262		35	100'960	201'920.-	
Parents d'enfants nés en 2018 entrés en possession des sacs		381	17	60'960		60'960.-
		1'230	35	98'400		196'800.-
Personnes incontinentes entrées en possession des sacs en 2017	194		17	19'400	19'400.-	
	479		35	23'950	47'900.-	
Personnes incontinentes entrées en possession des sacs en 2018		204	17	20'400		20'400.-
		508	35	25'400		50'800.-
Totaux	2'314	2'323			329'860.-	328'960.-